

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE
PAR LA MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 21 février 2006 à 19 h
Centre civique
460, Chemin principal
Cap-aux-Meules
Îles-de-la-Madeleine

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
LUCIE D'AMOURS, DAVID PAPAGEORGES, RÉMI POIRIER 3
 Mme Lucie D'Amours
 M. Rémi Poirier
RAYMOND GAUTHIER..... 26
ATTENTION FRAGILES..... 43
 Mme Hélène Chevrier
 M. Dominique Gagnon
REPRISE DE LA SÉANCE
COMITÉ ZIP DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE 52
 Mme Isabelle Demers
 M. Sébastien Cyr
MICHEL MIOUSSE 61
SOLANGE RENAUD 65
FRANÇOIS TURBIDE 65
DROIT DE RECTIFICATION 68
 M. Jean Hubert
MOT DE LA FIN 70

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Mesdames et messieurs bonsoir. Si vous voulez bien prendre place, nous allons débiter cette deuxième partie, et je vous souhaite bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

10

Mon nom est François Lafond, commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. Je préside cette Commission. Je suis accompagné par mon collègue, monsieur Michel Germain, également commissaire.

15

Je vous rappelle qu'à la suite du mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE le 23 janvier 2006, le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine a été examiné lors de la première partie de l'audience les 24 et 25 janvier derniers. Ce projet est assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, en vertu du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

20

Il me fait plaisir de vous présenter madame Marie-Ève Fortin, analyste, qui est assise à l'arrière. Elle va supporter la Commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport.

25

Également, il y a madame Linda St-Michel et monsieur Mathieu St-Onge qui sont absents ce soir, mais que vous avez quand même rencontrés lors de la première partie de cette Commission d'enquête.

30

L'organisation technique des séances publiques de la Commission est sous la responsabilité du Centre des services partagés du Québec du ministère des Services gouvernementaux. Le responsable est monsieur Daniel Buisson, il est accompagné de monsieur Richard Laverdière, technicien du son.

35

Il est important de se rappeler que tout ce qui est dit lors de cette séance publique de la deuxième partie est enregistré. Les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site internet du BAPE au cours de la semaine prochaine.

40

Je vous rappelle que l'objectif de la deuxième partie de l'audience est de recevoir vos opinions sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine. Lors des séances de la première partie tenues dans cette même salle fin janvier,

45 vous avez pu questionner le promoteur et les personnes-ressources sur le projet. Aujourd'hui, vous avez la parole.

Des mémoires ont été déposés auprès de la Commission la semaine dernière et l'ordre de présentation des mémoires est déjà établi.

50 La Commission a prévu environ une quinzaine de minutes pour chaque présentation de mémoire et par la suite, il y aura questionnement de la part des commissaires. Je vous demanderais de synthétiser votre présentation si vous avez un long mémoire afin de respecter le temps requis.

55 À la fin de chaque présentation, mon collègue et moi pourrons, au besoin, vous poser des questions si nous jugeons que certains éléments de votre présentation doivent être éclaircis. Si nous vous questionnons, soyez à l'aise de nous répondre au meilleur de vos connaissances.

60 Les mémoires présentés seront déposés sur le site internet de la Commission environ quarante-huit (48) heures après leur présentation ainsi que dans les centres de consultation au cours de la semaine prochaine.

65 Je tiens à souligner que la Commission est indépendante et qu'elle est à la recherche d'arguments supportant votre position ou votre point de vue sur les impacts potentiels du projet. Il importe donc de bien étayer vos propos.

70 La Commission cherche à connaître l'opinion du milieu, à saisir l'importance des éléments soumis par chaque participant. Tous les mémoires déposés à la Commission sont lus et relus et encore relus. Si un mémoire déposé n'est pas présenté ce soir, il est pris en considération par la Commission au même titre que ceux qui auront été présentés.

75 Vous avez remarqué qu'en regard du déroulement de la deuxième partie de l'audience publique, il n'y a plus de table pour le promoteur, pas plus que pour les personnes-ressources. La table du centre est toujours là et est destinée aux personnes qui désirent s'exprimer devant la Commission.

80 En ce qui concerne les règlements élémentaires de la procédure, j'insiste pour que tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire. Ce sera à la Commission que reviendra la tâche de pondérer ce qu'elle a entendu et à la suite de son analyse, de donner son avis dans son rapport.

85 La procédure du BAPE prévoit que les participants, comme le public, peuvent se prévaloir d'un droit à la rectification des faits à la fin de la séance. Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinion. Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisés ou qui ont servi d'appui à la présentation d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exacts.

Je me permettrai donc de ramener à l'ordre ceux ou celles qui utiliseront ce droit de rectification pour exprimer leur opinion ou leurs commentaires.

90 Pour vous prévaloir de votre droit de rectification, vous pouvez vous inscrire à l'arrière de la salle auprès de madame Marie-Ève Fortin.

95 Finalement, et avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions toujours recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une Commission. À cette fin, nous avons des formulaires disponibles à l'arrière de la salle qui vous permettent de nous faire part de votre degré de satisfaction vis-à-vis de nos services. Nous apprécierions que vous les remplissiez et les retourniez sur la table à l'arrière de la salle.

100 Nous allons débiter la présentation des mémoires.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
LUCIE D'AMOURS, DAVID PAPAGEORGES, RÉMI POIRIER

105

PAR LE PRÉSIDENT:

110 J'inviterais à l'avant madame Lucie D'Amours, monsieur David Papageorges et monsieur Rémi Poirier s'il vous plaît.

Bonsoir madame D'Amours!

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

115

Bonsoir monsieur le Président. Nous serons deux (2) à faire la présentation, même si on a été trois (3) à faire le mémoire.

120 On nous avait aussi accordé trente (30) minutes suite à des discussions avec madame Gélinas.

PAR LE PRÉSIDENT:

125 Oui, oui, c'est encore d'accord. Le président avait dit oui!

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

130 Merci beaucoup. Mais on a synthétisé quand même notre mémoire, on a vraiment été à l'essentiel, aux recommandations particulièrement qui faisaient partie du mémoire pour cette présentation.

135 Ça a été fait dans une optique vraiment d'essayer de construire l'avenir le mieux possible, de façon soutenable. C'est fait aussi avec un constat qu'à cette étape-ci, la bonne volonté et le travail de toutes les parties sont nécessaires pour avancer dans ce dossier-là.

140 Alors la présentation, je vais débiter et Rémi interviendra à deux (2) reprises au cours de la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

145 Donc juste pour que madame Fortin puisse prendre ça, je vais répéter les noms, c'est madame Lucie D'Amours et monsieur Rémi Poirier. Et vous avez une présentation Power Point, madame D'Amours?

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Oui c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

150 Ça fait que nous, on va aller s'asseoir là pour ne pas vous tourner le dos!

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

155 Oui, pour éviter les torticolis.

160 Alors, en début de mémoire, on a fait une petite présentation de quelques études qu'on avait sous la main des gens qui ont étudié la Dune-du-Sud au niveau géomorphologique particulièrement et entre autres Nordstrom qui mentionnait que la plupart des milieux dunaires actuels relèvent d'une dynamique naturelle plus ou moins modifiée par les activités humaines, et leur gestion nécessite de faire la part des facteurs d'ordre géomorphologique dans l'évolution observée.

165 Il mentionnait que l'identification des changements subis par le relief dunaire sur des périodes assez longues constitue une étape préliminaire à déterminer les impacts de nouvelles activités apparues plus ou moins récemment dans les dunes.

170 Giles, en 1992, étudie, lui, la position de la dune bordière autour des Îles et il note aussi un recul de zéro point huit mètre (0,8 m) par an particulièrement dans la partie nord de la Dune-du-Sud ici, contre un bilan nul pour la partie sud, la partie sud où se trouve finalement le LET qui est environ ici. Et ça faisait un recul de dix-sept point six mètres (17,6 m) entre 1963 et 1983, soit zéro point quatre-vingt-huit mètre (0,88 m) annuellement.

175 Alors on avait un peu toute l'étude qui avait été faite ailleurs aux Îles, et dix-sept point six mètres (17,6 m), c'était quand même une portion appréciable de territoire qui était partie.

180 Et d'ailleurs, il y a un îlot ici qui a disparu dans ces années-là. Il y avait un îlot qui était séparé et pendant longtemps, les gens se sont demandé si c'était joint au reste de la Dune-du-Sud ou s'il était carrément disparu; il y avait des sternes qui nichaient là et on pense qu'il est tout bonnement disparu lors d'une grosse tempête, dans les années soixante-dix.

185 Giles et King, en 2001, ont étudié le secteur "Les Sillons" et notent que c'est le plus grand et le plus étendu secteur de dunes parallèles reliquales dans l'atlantique canadien, avec une largeur de deux mille deux cent cinquante mètres (2250 m) et une superficie de dix point six kilomètres carrés (10,6 km²). Ils observent que ce secteur est en érosion du côté mer, partout le long des Sillons, en 2001.

190 La même année, en 2001, O'Carroll et Jolicoeur analysent le mode d'érosion présentement à l'œuvre dans le secteur "Les Sillons"; ils ont analysé plusieurs petits secteurs, je vous rappelle que le dépotoir est environ vis-à-vis ce secteur-ci, alors ils ont analysé un secteur plus au sud et cinq (5) secteurs qui se situent plus au nord du Centre de traitement de matières résiduelles.

195 Et dans la plupart de ces secteurs-là, ils ont remarqué qu'il y avait une bonne érosion, ils ont même étudié le patron de migration de la dune mobile qui s'en allait vraiment vers la dune fixée. Et ça se formait par des petits caoudeyres qui grandissaient tranquillement, qui partent soit du bord de la plage ou de l'intérieur de la dune carrément. Alors eux, ils ont observé ça dans tous les secteurs où ils ont fait leur étude.

200 Ça fait que ça nous amène à une première recommandation. On croit que c'est important de bien analyser l'emplacement du lieu d'enfouissement technique en regard de cette évolution géomorphologique.

205 C'est pas souvent, je pense, je pense pas que ce soit arrivé ailleurs au Québec qu'on fasse un lieu comme ça d'enfouissement technique sur le bord d'une dune où il y a la mer de l'autre côté directement, alors il faudrait s'assurer peut-être d'une sécurité à ce niveau-là. Puis il y a beaucoup d'études qui existent; là, on a seulement été avec les quelques études qu'on avait sous la main.

210 Un autre élément intéressant, lorsqu'ils ont foré le puits numéro 2 à la mine de sel, rendu
à dix-sept mètres (17 m) de profondeur sous le niveau de la mer, ils ont rencontré une couche de
matière végétale qui était en assez bon état de conservation. Il y avait des feuilles et des troncs
d'arbres qui ont été identifiés comme étant des bouleaux. Ça a été daté au carbone 14 et ça
215 date de huit mille sept cent quatre-vingt-dix (8790) ans, et il y avait des troncs qui avaient une
grosseur de cinquante (50 cm) à soixante centimètres (60 cm).

Alors on croit qu'à cette période, contrairement au reste du Québec, il y avait pas de
glace qui recouvrait les îles; il y avait même une forêt de bouleaux qui florissaient à cette période-
là. Ça fait que ça va un peu dans le sens de plusieurs scientifiques qui croient qu'il y au moins
220 une partie des îles qui a échappé à la dernière glaciation.

Ce qui fait que la végétation est vraiment particulière, et le Frère Marie-Victorin a noté
qu'à cause de ce qu'on appelle les nunataks, les endroits qui ont été épargnés de la dernière
glaciation, il y a des végétaux qu'on retrouve, comme le corème de Conrad, le myrique de
225 Pennsylvanie, l'HUDSONIE TOMENTEUSE et on retrouve ces végétaux-là à la Dune-du-Sud, et c'est
pas très fréquent ailleurs au Québec.

Ça fait que c'est un lieu qui témoigne d'une période de sédimentation aussi, c'est le
secteur "Les Sillons", une soixantaine de dunes reliquales qui ont été colonisées par une forêt sur
230 le dessus des dunes et par des tourbières discontinues dans la partie qui est plus basse, qui est
d'ailleurs en ce moment sous le niveau de la mer pour plusieurs de ces tourbières-là.

On a remarqué aussi que dans le projet, en étudiant, en essayant de voir où se situerait
le lieu d'enfouissement technique dans cette ancienne sablière, on a essayé de voir quelle
235 portion ça pourrait représenter avec le projet en ce moment. C'était un petit peu difficile, là, je
vais aller chercher le document qui nous a été présenté pour essayer de se situer avec le lieu
d'enfouissement technique, la butte ici qui serait constituée de neuf point un mètres (9,1 m) de
matières résiduelles, de déchets et recouvert théoriquement de végétation.

240 Quand on regarde le profil du territoire avec la dune boisée et que là, on arrive et qu'on
suit encore une fois le profil du territoire, on a l'impression qu'on arrive sur la dune qui borde la
mer, qui a l'air dessinée en dessous du lieu d'enfouissement technique avec les fossés puis la
mer finalement qui se situe ici.

245 Alors moi, j'ai eu une inquiétude à ce niveau-là en me disant, j'espère que c'est pas le
cas, là, mais suite à une question qui avait été posée après la première audience, on nous a dit
que le lieu d'enfouissement technique et la zone tampon seraient encore à dix mètres (10 m) de
la dune qui borde, mais c'est pas évident quand on regarde ces cartes-là. Il y a pas vraiment
d'échelle pour se retrouver, là, c'est pas évident d'essayer de faire des mesures.
250

Ça nous amène à notre deuxième recommandation qui est de chercher à réduire le plus possible l'empiètement dans ce territoire d'une grande valeur écologique et que ce soit bien planifié dès le début des travaux, avant le début des travaux même.

255 Et là-dessus, je vais laisser la parole à Rémi.

PAR M. RÉMI POIRIER:

260 Bien, c'est comme l'a précisé Lucie, il est certain qu'on doit conserver ce territoire en diminuant le plus possible l'empiètement des travaux sur celui-ci. Ce site a une grande valeur écologique, parce qu'on peut y trouver entre autres "Les Sillons" qui sont uniques au monde.

265 Pour les générations futures, il est ainsi important de trouver des moyens de diminuer l'empiètement. En rapport avec ces moyens, il m'a été possible de faire des recherches sur des projets dont l'un d'eux concerne la valorisation des mâchefers. En voici donc un bref résumé!

270 En Europe, certains pays ont décidé d'opter pour une valorisation des mâchefers à faible portion lixiviale en utilisant cette optique dans les techniques routières, le remblai, la fabrication de céramiques et autres fonctions.

275 Il est à préciser que selon la documentation mise sur le site du BAPE, les mâchefers aux Îles sont à faible niveau de lixiviat. Il existe plusieurs avantages suite à l'utilisation de ceux-ci. Il est certain qu'en réutilisant ces résidus, on diminue le volume du déchet sur le site; cela entraîne une augmentation de la durée de vie du LET.

De plus, la mise en décharge des mâchefers coûte plus cher que la mise en maturation. Il en découle alors une bonne économie d'argent, sans compter que l'utilisation des mâchefers coûte normalement moins cher que le bitume ou les granulats utilisés dans les travaux routiers.

280 Dans mes recherches en rapport avec les données prises à la Municipalité des Îles et ceux d'Europe, j'arrive à une estimation de minimum trente mille dollars (30 000 \$) par année d'économie. J'ai les détails de ces évaluations avec moi, si jamais ça vous intéresse.

285 En effet, il est sans compter que l'utilisation de mâchefer pour le remblai de carrières offrirait la possibilité d'améliorer la beauté du paysage.

290 Finalement, on se doit de considérer l'effet d'une diminution de l'emploi de sable pour les travaux routiers ou de remblai qui entraîne une diminution de l'exploitation des sablières, empêchant ainsi la dégradation de l'environnement et des écosystèmes.

Ce qui nous amène finalement à la troisième recommandation qu'il ne faut pas toucher à la dune bordière, finalement aussi aux sablières qui les entourent, et prévoir sa protection pour exclure tout motorisé à l'intérieur de la zone tampon.

Sur ce, je vous renvoie à Lucie!

295

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Ces milieux-là ont été utilisés par les humains. Ici, on a une photographie d'une carte postale qui date de 1955, 54 ou 55, alors la Dune-du-Sud, le secteur "Les Sillons" était un endroit de pêche qui était utilisé par les gens du coin. En ce moment, il y a une utilisation qui a un petit peu changé, mais il y a une halte routière dans le secteur; il y a beaucoup de promeneurs dont c'est le trajet l'été, je dirais facilement une cinquantaine par jour qui se rendent entre la halte routière et qui marchent jusqu'au site de traitement des matières résiduelles.

300

Moi, je me suis questionnée à l'effet de savoir, est-ce qu'on a tenu compte de ça, parce que finalement, quand on fait un site d'enfouissement technique comme ça, la vocation du territoire change à tout jamais.

305

Cet enfouissement-là, c'est un petit peu trompeur; quand j'en parlais à des gens, les gens avaient vraiment l'impression qu'on mettait ça sous le niveau du sol, puis qu'on refaisait une beauté après ça au sol, puis qu'on pouvait le réutiliser pour d'autres fins. Mais finalement – là, la photo est pas tellement jolie – c'est une butte de matières résiduelles comme ça sur laquelle on va aller mettre, comme vous savez, un recouvrement de plastique et de végétaux.

310

Alors recommandation numéro 4! Il faudrait peut-être être réaliste sur le type de recouvrement qu'on pourra effectuer sur le LET. C'est important aussi, je pense, de le recouvrir après chaque jour d'opération puis aussi dès que les cellules seront remplies, je pense que c'est ça qu'on compte faire dans le projet, mais on voulait mettre l'accent là-dessus, c'est vraiment important de le faire.

315

Puis peut-être aussi de revoir, est-ce que c'est réaliste de faire un site comme ça, de neuf point un mètres (9,1 m) de haut avec ses recouvrements, c'est-à-dire une dizaine de mètres! Ce qui dépasserait le profit du terrain qu'il y a autour et ça serait très venteux sur le dessus, et on se demande si c'est possible de replanter de la végétation à ce moment-là avec une pareille hauteur, et des pentes de trente degrés (30 °).

320

325

Recommandation numéro 5! Alors tenir compte de l'utilisation humaine aussi de ce milieu, puis concevoir la structure du LET de façon à la fondre le mieux possible dans le paysage actuel. Un paysage qui est utilisé par des gens, des fois, qui aiment ça avoir la paix ou qui aiment ça venir en famille ou venir même sur la plage à certains moments, c'est permis, en motorisé.

330

Suite à la fermeture des lieux d'enfouissement ailleurs aux Îles, c'était pas tellement joli, ça, c'est près du Havre-Aubert, il y avait plusieurs sites comme ça, puis on a décidé de concentrer les activités liées aux matières résiduelles à Havre-aux-Maisons qui fumaient aussi à ce moment-là et qui a changé un peu d'allure depuis le temps. Dans cette optique-là, on a

335

concentré un peu toutes les activités, comme vous savez, qui entourent cette gestion de matières résiduelles, ressourcerie, usine de compostage, centre de tri, incinérateur, les boues, autres rejets et le futur LET aussi.

340

C'est aussi le site projeté d'une nouvelle sablière. On sait que le LET va se tenir dans une ancienne sablière d'ailleurs qui a trop été creusée, et quand on lit dans les documents qui ont nouvellement été mis sur le site, on mentionne entre autres que la sablière devrait servir en partie pour aller faire l'assise du futur lieu d'enfouissement technique.

345

Alors cette nouvelle sablière qui contient les dunes à peu près les plus hautes du secteur, des dunes vraiment d'une beauté assez incroyable et des dunes souvent qui vont border les fameuses brèches dont les auteurs que je vous mentionnais tantôt en ont étudié plusieurs, et moi, de ce que j'ai vu des petits piquets, la sablière venait vraiment pour mettre cette brèche-là à nu, puis tout de suite en arrière, on a la forêt, la dune boisée.

350

Alors c'est un petit peu dangereux aussi d'enlever ces dunes très hautes là, à proximité comme ça d'un site de grande valeur écologique situé à l'arrière et d'un site qu'on pense en ce moment, d'après les auteurs qui l'ont étudié dernièrement, être peut-être en érosion, puis avec une montée du niveau des eaux possible dans le contexte actuel.

355

Alors toutes ces structures-là empiètent de plus en plus sur un territoire écologique de grande valeur. Et les dunes présentent des caractéristiques uniques qui permettent de retracer l'histoire de l'évolution récente du territoire. Il y a plusieurs auteurs qui pouvaient lire à travers le paysage dunaire, dans les documents que j'ai consultés, toute l'évolution de ce territoire-là.

360

Ça borde un site, comme vous savez, de plantes rares aussi, avec de l'udsonie tomenteuse, du corème de Conrad. Dans ce site-là aussi, il y a eu la fameuse étude hydrogéologique en 1992, le document DA1, qui s'est déroulée vraiment dans la dune boisée avec ici le chemin pour aller planter, faire les puits; le chemin passait vraiment à travers la dune où on avait sur le dessus du corème de Conrad qui recouvrait cette dune-là.

365

À ce moment-là, on pensait faire un bon coup, parce que c'était, à cause du règlement, de la zone à partir de l'aéroport où devait se trouver un site de matières résiduelles comme ça, dans ce temps-là un lieu d'enfouissement qui était pas un LET, on devait le faire à une certaine distance et ça a donné vraiment dans à peu près le plus beau site à la Dune-du-Sud qui est à une couple de kilomètres du LET actuel, mais jusqu'où la sablière se rendrait du côté dune.

370

Alors à ce moment-là, je pense que Transports Canada avait demandé à ce que ce soit plus loin que c'est en ce moment, puis je suis pas sûre que le contexte ait changé d'après la lettre que j'ai vue qui avait été déposée sur le site.

375

La recommandation numéro 6! Alors considérer que s'il faut sacrifier un territoire de grande valeur écologique, pour toutes les activités qu'on vient de nommer, je pense qu'on est

380 conscient que ça prend, comme ça, il faut concentrer les activités liées aux matières résiduelles dans un secteur, c'est une bonne idée, mais pour la sablière, il conviendrait d'explorer d'autres solutions.

385 Je pense que c'est un peu une porte ouverte quand on décide d'aller rechercher tout le reste de ce beau cordon de dunes très hautes, c'est une porte ouverte à un agrandissement possible de ce lieu d'enfouissement technique et je suis pas sûre que ce soit une bonne idée.

390 Recommandation numéro 7! Bien gérer l'incinérateur. Aussi on en a parlé beaucoup dans la première partie, et je pense qu'en ce moment, c'est vraiment un mal nécessaire. L'incinérateur permet de réduire beaucoup la quantité des déchets et réduire aussi les coûts économiques et écologiques pour notre territoire. Ça fait que ça serait important d'avoir un inventaire des pièces de rechange, au cas où ça brise, qu'on puisse réagir plus rapidement que ça a été fait dans le passé.

395 On s'est demandé aussi comment ça se fait que quand l'incinérateur brise, on semble cesser de récupérer. Alors moi, j'ai arpenté le site, le neuf mille mètres cubes (9000 m³) de déchets qui a été déposé, puis sur lequel on a mis un filet dernièrement, et c'est plein de pneus. Il y a des pneus un peu partout, du bois, des bureaux, des morceaux de matières vraiment qui ont l'air des plastiques. On voit ici un tuyau de plastique qui normalement irait à la récupération.

400 Et moi, il y a une couple de personnes, mais c'est pas une information vérifiée, qui m'ont dit qu'on cessait de récupérer quand l'incinérateur brisait.

405 Les plastiques se sont envolés pendant des mois avant qu'on décide de les recouvrir d'un filet, puis ça, ça a été vraiment dur pour la Dune-du-Sud. Il y a des bénévoles, pour pas dire une bénévole qui a arpenté le terrain pour ramasser pas mal de sacs de plastique, parce que dans la mer, on sait que c'est une des premières causes de mortalité de la faune marine qui croit que c'est des écailles de poisson qui reluisent, puis les crustacés-poissons et compagnie ont l'estomac colmaté assez rapidement quand ils mangent du plastique comme ça.

410 Alors les plastiques, ça part au vent très facilement, puis c'est malheureux parce que la mer est juste de l'autre côté.

415 Recommandation numéro 8! Bien nettoyer le site actuel, s'assurer qu'il y ait pas de contaminants ni liquides qui puissent aller contaminer le milieu marin, parce que dans la chaîne alimentaire, ça serait assez terrible si on avait des contaminants qui se bioamplifiaient dans les différents organismes et nous, on est en bout de ligne. Puis aussi, la question des plastiques, pour pas nuire aux organismes marins.

420 Il y a plusieurs anciens dépotoirs aussi qui se retrouvent au sud du site de l'incinérateur actuel. On s'est demandé si ce serait pas une bonne idée, je sais qu'il y a un grand nettoyage qui est prévu par la municipalité quand tout ça va être bien en marche, le lieu d'enfouissement

425 technique, est-ce que c'est possible aussi peut-être de penser à un nettoyage de ces dépotoirs-là qui ont pas l'air si vieux que ça? Il y a vraiment une couple de sites de matières où il y a beaucoup de plastiques et de matières comme ça qui partent au vent aussi.

430 Parlant de plastiques, recommandation numéro 9! Intégrer à même le projet du LET et le Plan de gestion de matières résiduelles un programme de sensibilisation et d'information auprès des commerces. J'ai vu en lisant le Plan de gestion des matières résiduelles qui a été déposé sur le site qu'on comptait augmenter la portion sensibilisation d'un trente mille (30 000 \$) à un soixante-quinze mille dollars (75 000 \$), mais on dit pas trop, on parle de dépliants, mais on dit pas trop de quelle façon on va faire ça, mais je pense que ce serait très important qu'il y ait un suivi fait des commerces.

435 Là, je vous présente le comptoir des piments de la Coop du Havre-aux-Maisons! Il y a pas de prix, on pourrait penser que c'est pour simplifier le travail à la caisse, mais il y a pas de prix sur ces sacs-là.

440 Ça, c'est le comptoir des produits biologiques. Très intéressant de magasiner des produits biologiques quand ils sont tous super emballés comme ça. Et les bananes biologiques ici qui sont à côté des bananes ordinaires. Alors c'est de l'emballage et du suremballage!

445 Je suis pas sûre que les gens qui font ça sont conscients de l'impact qu'ils ont sur l'environnement, mais ça serait vraiment des pratiques à revoir. On devrait prévoir le recyclage de ce qu'on utilise avant de l'utiliser, de prévoir que ça puisse être recyclé. Des contenants comme ça de styromousse, il y a rien à faire avec ça, puis ça va tout à l'incinérateur, c'est malheureux.

450 Ça fait que sensibilisation, éducation, conscientisation, responsabilisation municipales et citoyennes sont nécessaires, et je laisse encore la parole à Rémi.

PAR M. RÉMI POIRIER:

455 Pour justement, ici, on parle qu'une sensibilisation des consommateurs devrait être aussi très présente, parce que les citoyens conscientisés ont de la misère à s'y retrouver dans les emballages récupérables ou non, alors imaginons les autres!

460 Justement avant de continuer, il y a une petite anecdote qu'il faut que je raconte à propos de ça! Si on se réfère aux explications obtenues de la Municipalité par rapport à la sensibilisation auprès des résidents, bien, il y a présentement un système de billets de courtoisie. Bien il y a quelques années de ça, nous avons retrouvé collée sur un de nos bacs à la maison une feuille photocopiée avec plusieurs indications dont certaines mentionnaient le bon et le mauvais tri du propriétaire du bac.

465 Si j'ai bien compris à l'époque, nous devions comprendre que la partie surlignée au correcteur était le message que l'on souhaitait nous faire parvenir. Pourtant je me rappelle aussi que toutes les phrases du papier étaient surlignées en différentes couleurs, les unes contredisant les autres, avec aucune légende de couleurs pour comprendre le tout.

470 En tout cas, je pense, j'espère penser que ce n'était pas un de ces billets de courtoisie là, parce que sinon, je pense que le message était pas très clair. D'ailleurs, il serait important que le message de sensibilisation auprès des consommateurs ne soit pas pris à la légère, que l'on utilise des mesures sérieuses pour forcer les gens à faire attention au tri.

475 Ici, on parle aussi que les contracteurs et entrepreneurs en construction devraient avoir une petite formation afin d'être plus vigilants sur les produits qu'ils apportent au Centre de traitement des matières résiduelles.

480 En fait, on voudrait qu'on applique le principe du pollueur-payeur, que ceux qui ne récupèrent pas en paient la note.

485 Justement, la Municipalité des Îles est peut-être un peu trop permissive à ce sujet. J'aimerais rappeler à la Commission que lors de la séance de l'après-midi du 25 janvier 2006, le promoteur avait lui-même mentionné qu'il se concentrait sur les bacs de compostage et de recyclage.

490 De plus, suite à une enquête effectuée dans un périmètre donné à l'Étang-du-Nord, cinquante (50) bacs noirs ont été examinés. Quarante-six pour cent (46 %) du contenu de ces bacs étaient recyclables et prenaient le chemin de l'incinérateur. Finalement, c'est quarante-six pour cent (46 %) qui auraient pas dû se retrouver là.

495 Suite à cette étude, il est clair qu'il devrait y avoir un encadrement concernant les bacs noirs aussi. Sur ce, c'est pourquoi nous pensons que l'idéal serait d'adopter le principe pollueur-payeur.

Alors je retourne la parole à Lucie.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

500 C'est la Municipalité qui avait fait cette étude-là, et je pense que ça parle beaucoup. Il y a beaucoup d'ouvrage à faire encore, même s'il y a un bon bout de chemin de parcouru.

505 Alors l'accompagnement aussi est nécessaire, à notre avis, par les experts gouvernementaux en environnement. Les directions régionales abritent les experts en matière d'environnement et je pense qu'il y a un rôle de guide-accompagnateur de leur part à effectuer.

Ces experts, on s'est demandé s'ils ont été encourageants, s'ils ont su vraiment s'appuyer sur les éléments positifs dans ce dossier-là, afin de reconnaître l'énorme trajet parcouru depuis dix (10) ans par les instances municipales et les citoyens!

510

C'est pas évident aussi, puis on le voit apparaître dans les documents produits par la Municipalité, il y a pas cent (100) employés comme dans les grandes municipalités, ici il y a des gens qui font tout, qu'il faut qu'ils fassent tout pour finalement faire avancer les choses, et on n'est pas facilement, on peut pas employer facilement d'experts comme les grandes municipalités qui en ont même dans leurs employés.

515

Et en plus, on est éloigné, on n'est pas à côté de milieux universitaires, de milieux où il y a des experts de tout acabit, alors je pense que ça aussi, ça serait à considérer pour un territoire comme le nôtre, c'est pas évident de faire avancer des pareils gros dossiers comme ce dans quoi on est rendu en ce moment.

520

La compréhension, le support, puis l'encouragement et la reconnaissance sont indispensables, je pense, pour boucler la boucle.

525

Il y a une responsabilisation à trois (3) niveaux, une action à trois (3) niveaux. Ça, ça vient, dans le mémoire, je donne la référence, c'est un organisme européen qui s'appelle Vivre-entre-deux-mers qui a un très beau site internet et qui mentionnait que dans des dossiers comme ça, il y a une responsabilisation au niveau politique, imputabilité en fait politique, les municipalités qui doivent effectuer une gestion rigoureuse du site, ça va de soi, une sensibilisation adéquate visant une réduction des déchets comme tels, puis une augmentation de ce qu'on peut récupérer.

530

Il y a aussi une gestion industrielle préventive, vraiment des pratiques à mettre de côté. Ce serait important qu'il y ait un suivi puis un accompagnement de ce côté-là aussi. Et une gestion individuelle réfléchi et vigilante, toujours à travers la sensibilisation. Je pense que là, le message, après tant d'années, se doit d'être très clair, et on doit vraiment cibler, faire des capsules à la radio ou passer des documents qui sont très très clairs, puis que les gens puissent se retrouver sur comment puis qu'est-ce qu'ils peuvent recycler, et où on doit aller le porter, dans quel bac le distribuer.

535

Recommandation numéro 10! Le comité de vigilance, je pense que c'est un élément important du dossier aussi, puis dès que le certificat d'autorisation sera émis, on verrait bien qu'il soit formé à ce moment-là pour qu'il puisse accompagner le projet du début à la fin et que les citoyens du secteur adjacent bien sûr au site de gestion des matières résiduelles soient interpellés pour en faire partie. Ce serait important.

540

545

Il y a aussi d'autres, le règlement, je pense, mentionne d'autres personnes, ce serait vraiment les citoyens du coin, à mon idée, qu'il faudrait rajouter.

550 Une onzième recommandation pour le lixiviat! Ça a été très rassurant, je trouve, la première partie des audiences de voir, par les experts du ministère de l'Environnement, à quel point c'était faisable et que nos installations pouvaient aussi supporter cet excès de matières organiques.

555 Mais il nous reste un questionnement au niveau des matières qui se décomposent pas, particulièrement les métaux lourds. On s'est demandé s'il y aurait pas des mesures de prétraitement qu'on pourrait avoir pour s'assurer qu'on n'introduit pas de toxines, parce que là, il faut pas oublier qu'après ce traitement-là, le surplus va, dans ce cas-ci, à Cap-aux-Meules, directement à la mer. Ailleurs, c'est un petit peu pareil aussi, ça se retrouve toujours dans un milieu humide ou près de la mer.

560 Alors s'il y a des toxines qui se retrouvent dans la chaîne alimentaire et qu'on se trouve à perdre la qualité de nos produits à cause de ça, ça serait malheureux. Ça fait que ça, je pense qu'il faudrait bien prévoir aussi à ce niveau-là de pas introduire de métaux lourds particulièrement.

565 Les odeurs, dernière recommandation! Les odeurs puis le lixiviat émis par la plateforme de compostage, c'est pas souvent que ça arrive, mais il y a des périodes, particulièrement à l'automne où on baigne à la Dune-du-Sud dans une atmosphère remplie de toutes sortes d'odeurs puis c'est même difficile de sortir dehors, ça fait que je pense qu'on a mentionné que ce serait possible de le recouvrir un peu, recouvrir cette plateforme-là et c'est vraiment quelque chose qu'il faudrait entrevoir. Ça solutionnerait sans doute plusieurs problèmes.

570 Finalement le LET doit se faire le plus rapidement possible, le mieux possible, avec l'accompagnement de nos experts gouvernementaux. Il y aura toujours des impacts, tout projet comme ça a des impacts, surtout dans un territoire qui est petit, qui est exigu comme le nôtre.

580 Le fait de concentrer les activités liées au traitement des matières résiduelles, ça nous apparaît une option à conserver dans le contexte actuel, puis on a vraiment le devoir de bien enligner ce dossier-là pour s'assurer que nos enfants puis les générations futures puissent aussi continuer à jouir de ce milieu exceptionnel dans lequel on vit.

Alors ça termine notre présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

585 Je vous remercie de cette présentation-là. Monsieur Poirier, votre petit document, vous le déposerez à madame Marie-Ève Fortin à l'arrière, et à ce moment-là, nous, par la suite, nous allons le déposer sur le site du BAPE, sur le site internet du BAPE, puis il y en aura également des copies qui seront envoyées dans les centres de consultation.

590 On aurait peut-être quelques petites questions! Allez-y, monsieur Germain!

PAR LE COMMISSAIRE:

595 Merci. Madame D'Amours, monsieur Poirier, alors c'est un très beau mémoire que vous avez fait.

 Madame D'Amours, vous êtes sûre que vous êtes biologiste, vous êtes pas géomorphologue?

600 **PAR Mme LUCIE D'AMOURS:**

 J'avais peur un peu, connaissant votre...

PAR LE COMMISSAIRE:

605

 Mon intérêt pour la géomorphologie effectivement. Je vous remercie beaucoup pour les renseignements qui sont à l'intérieur de ça. D'ailleurs, il y a certains documents que je vais essayer de mettre la main dessus, particulièrement les études de Jolicoeur, celle de Jolicoeur et O'Carroll.

610

 D'ailleurs, ça m'a permis de mettre la main aussi, en passant, sur une autre étude, bien là, j'ai seulement le résumé, mais je vais essayer de me la procurer, qui est une conférence qui a eu lieu en Nouvelle-Écosse en novembre dernier par les mêmes auteurs.

615

 Donc ils traitent encore de la dynamique du secteur des Îles-de-la-Madeleine, notamment en termes, ce qui est intéressant, c'est qu'ils traitent de ça en termes de solidité, donc de pérennité des infrastructures, notamment la route 199 et ils font une évaluation des mesures de protection, dont les brise-lames et autres d'enrochement. Donc je suis curieux de lire ça pour effectivement voir, est-ce que les mesures sont efficaces ou pas, effectivement, lorsque des problèmes sont anticipés.

620

 Alors je vous remercie beaucoup pour ça, et ça me permettrait de vous donner un A, vu qu'il y a des étudiants qui sont à l'intérieur de cet ouvrage-là, de donner un A pour l'ouvrage, ça va nous être très utile, et je vous remercie beaucoup pour votre contribution aux travaux de la Commission.

625

 Soit dit en passant, d'ailleurs vous avez partiellement répondu à ma première question que j'avais, c'était le secteur du sud des Sillons, est-il considéré stable effectivement d'un point de vue d'érosion! D'ailleurs, c'est en partie la raison pour laquelle nous sommes allés marcher cet après-midi sur la dune bordière pour voir quel était son état dans le secteur.

630

 Elle semble être en relativement bon état, ce qu'on peut voir, je me suis attardé, j'ai pris des photographies sur les pentes pour voir s'il y avait des décrochements, des choses comme

635 ça. Il y a un petit peu de décrochements au pied de certaines avancées de la dune, mais règle générale la pente a l'air à être en bon état dans ce secteur-ci.

640 Par contre, effectivement, on voit des signes potentiels quand même que la dune est fragile, que si on peut s'apercevoir à certains endroits où il y a eu, ce qu'on peut suspecter, des fois des trouées faites pour accéder à la plage, lors de tempêtes, ça s'est élargi par la suite.

Donc ça veut dire qu'il faut être très vigilant concernant la stabilité de la dune, donc je m'aperçois que vous avez répondu à la question, à cette question-là, lors de l'implantation, le secteur des Sillons, la dune bordière du moins est fragile.

645 Donc ça nous revient à nous poser la même question que vous vous posiez tout à l'heure à travers la diapositive, est-ce qu'on doit prévoir une zone tampon? Donc votre réaction à ça?

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

650 Bien, en fait, le règlement demande qu'il y ait un cinquante mètres (50 m), je crois, de zone tampon passé les fossés, là, mais moi, je pense que ça devrait être bien planifié.

655 On peut penser aussi, un peu comme le promoteur mentionnait dans la première partie de l'audience, que c'est une structure qui est tellement haute puis solide, remplie de toutes sortes de choses qui bougeraient pas même si la mer devait venir lécher la structure, mais je pense pas que ce soit souhaitable que ça se produise, il y a rien comme une dune de sable. Quand les gens se font inonder, un peu partout dans le monde, c'est du sable qu'ils cherchent à mettre, c'est vraiment ce qui protège le mieux de la mer.

660 Alors la zone tampon, c'est certain que si on recule un peu le LET par rapport à la dune bordière, ça va peut-être manger la forêt du côté plus chemin, ça fait que c'est un pensez-y bien!

665 Mais je pense qu'il y a d'autres études aussi que celles qu'on a consultées qui existent, puis nous, on pense que cet aspect-là aurait dû être pris en compte par le promoteur, puis on doit vraiment avoir toutes les lumières qu'il faut pour bien juger de est-ce que c'est une bonne idée de faire le lieu d'enfouissement technique à cet endroit-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

670 Très bien. D'ailleurs, c'est un peu la question aussi pour la diapositive tout à l'heure que vous avez montrée avec, sous-jacent, on avait un pointillé de la dune, je crois. Quand je l'avais regardée, cette figure-là, ça réfère anciennement à ce qu'était la cellule numéro 1 qui est maintenant la cellule numéro 2 dans le projet, parce qu'ils ont inversé l'ordre des cellules.

675 Ça correspond à la zone de la sablière où on voit les grandes dunes, d'ailleurs, je les ai encore photographiées cet après-midi. Bon, c'est évident, on voit vers où ils veulent exploiter la sablière, c'est l'endroit où que ces dunes sont très hautes, on a un beau volume de sable, là.

680 C'est que moi j'interprète la juxtaposition, c'est l'ancien schéma d'exploitation autrement dit et ça correspond à, c'est comme une seconde dune bordière. C'est quand même un complexe, c'est très large, ça peut avoir trois cents mètres (300 m) de large, parce qu'on voit après ça, un changement de végétation, mais je pense que l'interprétation que je fais, moi, c'est celle-là, c'est-à-dire, c'est l'emplacement de prévu pour la sablière, donc la cellule numéro 2.

685 Alors c'est évident que si on se concentre sur la cellule numéro 1 dans l'espace, on va en faire une autre dynamique. On a une sablière qui a été exploitée. Effectivement on n'a pas la même préoccupation face à la cellule numéro 1 que la cellule numéro 2.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

690 Vous voulez dire la phase 1 de vingt-cinq (25) ans et la phase 2.

PAR LE COMMISSAIRE:

695 Parce que là, les phases sont en deux (2) grandes cellules, maintenant ils nous ont inversé, ce qu'on comprend, pour nous, la préoccupation est pas la même. C'est évident.

700 La cellule numéro 2, dans le nouveau mode d'exploitation, donc qui serait la cellule de la vingt-sixième année à la cinquantième année, ça correspond à la sablière. C'est simple, ça veut dire que si la sablière n'obtient pas un permis d'exploitation, il y a pas de cellule numéro 2 qui se fait là. C'est comme ça que je comprends le dossier.

705 Donc on n'a pas affaire à la même dynamique. Mais je pense que c'est un sujet qui est important de mentionner.

710 Par contre, une autre question que je voudrais vous poser, c'est si le site proposé s'avérait non approprié, justement à cause de la fragilité de la dune bordière et aussi de l'importance, disons, de préserver les dunes qui sont stabilisées par les conifères entre autres, c'est quoi l'alternative?

Est-ce qu'on peut penser à un autre endroit, parce que là, on n'a pas la réponse, c'est quoi qui est envisageable d'après vous?

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

715 Ah, moi, je dois vous dire que tous les lieux où on va essayer de – je pense que le territoire, c'est un beau territoire pour ça, parce que, entre autres, on n'affecte pas, on a

720

quasiment l'assurance de pas affecter la nappe d'eau potable. Ça, à ce niveau-là, je pense que c'est une belle assurance pour nous aux Îles. C'est un danger de ces lieux d'enfouissement technique là ailleurs.

725

Mais c'est certain qu'à ce moment-là, quand on s'en va de l'eau, bien on s'en va aussi du noyau rocheux qui serait plus solide puis où il y aurait peut-être plus de place pour faire ce genre de structure là, mais c'est certain qu'à ce moment-là, quand on est dans la dune, bien la dune, c'est quelque chose de dynamique qui va et qui vient au gré des vagues, des tempêtes et de la montée du niveau des eaux.

730

Juste pour se rassurer, je pense que ça reste un bon endroit pour faire ça. Il y a moyen de reconfigurer le site, juste la phase 1, si on parle de la phase 1. Le promoteur mentionnait qu'il y a moyen d'élargir puis de s'assurer qu'on va pas trop gruger sur les milieux naturels, puis peut-être qu'il y aurait moyen un petit peu aussi de se donner un certain jeu pour être certain de pas empiéter, en tout cas, il faudrait vraiment pas empiéter sur la dune, la dernière dune, là, tout ce qui reste finalement avant la mer.

735

PAR LE COMMISSAIRE:

740

Donc protéger avant tout la dune bordière. C'est-à-dire, s'il s'avérait, bon, pour configurer le site, il faut gruger, je sais pas, moi, dix mètres (10 m) dans une dune qui est stabilisée l'autre côté, ce serait préférable mais pas toucher à aucun prix, autrement dit c'est ça le message que vous nous donnez?

745

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Oui, puis la protéger...

750

PAR LE COMMISSAIRE:

Il faut pas toucher à la dune bordière.

755

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

La protéger. Comme moi, quand j'étais là, quand j'ai pris les photos que vous avez vues, là, il y avait trois (3) coqs-d'inde comme on dit ici, qui se promenaient en tout-terrain, puis qui grimpaient carrément jusqu'en haut, puis c'est vraiment incroyable de voir ça, quand on pense que c'est une dune, c'est notre seule assurance que ce qu'il y a en arrière va persister, puis la mer va rester du bon côté.

760

Ça fait que c'est vraiment quelque chose qu'on devrait absolument empêcher, surtout dans des secteurs comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

765 La configuration des pentes d'un éventuel – les cellules, une fois fermées, peuvent effectivement offrir un monticule intéressant pour les VTT, ça, ça va être une préoccupation. Les clôtures vont être à l'épreuve des VTT...

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

770 Oui, c'est ma peur aussi, avec la nouvelle sablière, si jamais on décidait d'ouvrir, bien, toute l'ancienne sablière, c'est un terrain de jeu en ce moment, pas juste pour les VTT, pour les quatre par quatre (4 X 4) aussi. Il y a pas de contrôle tellement.

PAR LE COMMISSAIRE:

775 Oui, on a remarqué cet après-midi. On a vu une trace de quatre par quatre (4 X 4).

PAR LE PRÉSIDENT:

780 Il avait grimpé jusqu'en haut!

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Oui. Le dimanche après-midi, c'est le party dans ce secteur-là.

785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais pendant que monsieur Germain regarde pour d'autre chose, moi, je vais revenir aux VTT. Quelles devraient être les mesures prises pour faire en sorte d'empêcher les VTT?

790 Est-ce que vous avez des mesures spécifiques à nous mentionner ou à nous indiquer?

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

795 Je pense que l'idée de la Municipalité d'interdire complètement, que le règlement soit clair qu'il n'y ait pas de circulation, même pas de sentier autorisé dans les dunes et qu'il y ait une possibilité de faire respecter ça par la Sûreté du Québec. Déjà là, ça serait un grand pas. Mais il faudrait vraiment que ce soit très bien compris, là.

800 Moi, ce qui m'inquiétait un peu quand j'ai lu le règlement qui est sur le site du BAPE, c'est qu'on avait encore une ouverture pour la cueillette de mollusques et les activités comme ça où il y aurait moyen de circuler pour aller effectuer ces activités-là. Je me dis que dès qu'il y a une ouverture, là, ça devient plus contrôlable, les gens la prennent.

805 Il faudrait vraiment que dans les milieux fragiles, on soit très très catégorique, puis il y a
juste là qu'on va réussir, à mon idée, à régler ce dossier-là, de dire, les milieux fragiles, c'est des
milieux qu'on veut pas perdre, puis c'est pas un milieu du tout qui est fait pour ce genre d'activité
là. Même pas pour faire un sentier, il y a pas possibilité de faire ça. Les sentiers, tout de suite,
redeviennent trop difficiles à circuler, puis là, on se ramasse avec deux-trois-quatre (2-3-4)
sentiers de large. C'est pas du tout un milieu qui est fait pour ça.

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Germain.

815

PAR LE COMMISSAIRE:

Pour revenir tout à l'heure, la question s'adresserait plus à monsieur Poirier! Vous avez
mentionné la question de la valorisation des mâchefers.

820

C'est un aspect que j'ai déjà été mêlé à ça en 90 ou 91, c'était dans le cadre de
l'incinérateur de la Ville de Québec où on avait regardé, on était mêlé à la recherche justement
d'un site sur le territoire de la Communauté urbaine pour disposer des cendres sur le territoire de
la Communauté à cette époque-là, mais on avait fait une étude parallèle, à savoir, est-ce qu'il y
avait éventuellement un intérêt à essayer de valoriser des cendres plutôt que de les enfouir!

825

Bon, la réponse préliminaire qu'on avait essayé de vendre, c'était oui, il y avait moyen de
faire quelque chose. Bien entendu, je sais pas si vous avez participé aux audiences en première
partie, le ministère, lorsqu'on a effleuré la question, le ministère est assez fermé, donc le
ministère de l'Environnement est plus ou moins ouvert à ce genre d'affaire là. Ça veut pas dire
de pas essayer d'enfoncer le clou.

830

Chose certaine, pour l'instant, je crois que nous sommes vraiment à l'état hypothétique
parce que le problème que nous rencontrons actuellement dans notre analyse, c'est qu'il y a
jamais eu aucune caractérisation physicochimique du mâchefer qui est produit à l'incinérateur ici.
Ça fait que pour l'instant, on est dans la théorie.

835

Ça aurait peut-être été intéressant d'avoir les caractéristiques, on aurait pu avoir une
meilleure idée voir s'il y avait un potentiel. Mais bien entendu, l'idée pour moi demeure toujours
intéressante.

840

J'avais une remarque aussi à faire! Vous vous attardez beaucoup aussi à la question,
prenons le ministère de l'Environnement, il y a deux (2) aspects qui semblent importants pour
vous, c'est la question du rôle d'accompagnateur mais aussi du rôle aussi de policier du ministère
de l'Environnement.

845

Est-ce que quand même, je sais que vous semblez préférer le rôle accompagnateur, mais est-ce que vous pensez que le ministère doit aussi maintenir quand même un bon rôle de policier pour s'assurer que les règlements sont suivis et respectés par les gens qui sont responsables? J'aimerais ça avoir votre opinion là-dessus, monsieur Poirier.

850

PAR M. RÉMI POIRIER:

Vous voulez parler à propos du LET?

855

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien en fait, oui, oui, c'est ça. Dans le cadre, restons dans le domaine pointu des matières résiduelles.

860

Vous parlez de deux (2) aspects, le rôle, qui va s'assurer par exemple...

PAR M. RÉMI POIRIER:

OK, vous parlez comme la sensibilisation auprès des consommateurs puis auprès...

865

PAR LE COMMISSAIRE:

Non, ça va plus loin que ça. C'est le rôle par exemple, une inquiétude...

870

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, vous dites que le ministère de l'Environnement doit accompagner la Municipalité et devenir des aides. Et en tout cas – je vais essayer d'interpréter la question de mon collègue!

875

Mon collègue souhaite savoir si cet aspect-là d'accompagnateur est meilleur pour vous que celui d'avoir un rôle de policier de la part des gens du ministère? C'est-à-dire qu'ils viennent ici, regardent ça, ah, infraction, infraction, infraction!

Monsieur Germain, est-ce que je me fais bien comprendre?

880

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est ça. Par exemple, la page 9, vous vous inquiétez à savoir, bon, recouvrira-t-on vraiment les cellules après chaque journée d'opération?

885

Plus loin, vous parlez aussi de l'importance d'avoir un rôle d'accompagnateur. Bien entendu, dans votre mémoire, vous privilégiez le rôle d'accompagnateur pour permettre

d'avancer le dossier, mais néanmoins, est-ce que vous admettez l'importance aussi du rôle policier? C'est que le ministère a un rôle ingrat parfois.

890

PAR M. RÉMI POIRIER:

Bien là, je vais parler personnellement, parce que je sais pas trop, je laisserai ensuite la parole à Lucie, pour qu'elle complète.

895

Bien personnellement, c'est sûr que je prioriserais plus le rôle d'accompagnateur, parce que c'est sûr que les gens, quand on y va vraiment radicalement, la plupart des gens ont tendance à se reculer puis à faire comme "wow" qu'est-ce qui se passe, puis finalement ils réagissent toujours un peu plutôt mal face aux politiques ultra-radicales.

900

Donc je pense qu'une approche beaucoup plus portée à les accompagner là-dedans serait favorable. Sauf que c'est sûr que là, on fait un rapport avec des domaines où est-ce que normalement on joue pas avec la "puck". Normalement, il faudrait essayer d'y aller le plus possible puis mettre le plus de pression sans nécessairement tordre le bras; il y a toujours moyen de mettre beaucoup de pression afin que les gens fassent finalement ce qu'ils ont à faire.

905

Mais sur ce, je vais laisser Lucie terminer, puis exprimer son point.

PAR LE COMMISSAIRE:

910

Très bien. Ça a de l'air à être complet?

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

915

Ce me rejoint entièrement. Je pense qu'il y a eu du laisser-aller, il faut pas se le cacher, dans ce dossier-ci. C'est dur à comprendre comment ça se fait que pendant dix (10) ans, on n'a pas avancé dans ce secteur-là, des morceaux qui manquaient!

920

Et dans ce contexte-là, je pense que c'était peut-être justifié, aussi le laisser-aller sur le site comme tel. Mais on se rend compte aussi qu'il y a comme pas personne qui l'a pris sur ses épaules, ce projet-là. C'est une question d'imputabilité puis de responsabilisation. Ça a été vraiment difficile à ce niveau-là puis c'est ce qui fait qu'il y a eu un pareil laisser-aller, puis c'est aussi – il y a pas eu de formation non plus des employés qui travaillaient là.

925

Il y a eu pas mal de manque, je pense, puis là, j'ose croire que la question a vraiment été vidée, puis qu'on réalise que ça peut pas continuer comme ça, puis qu'il faut vraiment que ce soit bien géré, puis que ce soit fait de façon sécuritaire, puis avec les installations qu'il faut, puis avec des gens qui connaissent ce qu'ils ont à faire aussi, puis qui connaissent leurs responsabilités, puis qui sont redevables devant la population.

930

PAR LE PRÉSIDENT:

935 À moins que je me trompe, lors de la première partie de l'audience, je suis pas certain du nom, mais je pense que c'est monsieur Gagnon qui était l'ancien directeur général de la MRC qui a très bien expliqué le cheminement de tout ça, puis le pourquoi, je pense, que ça avait pas avancé. Donc il avait été quand même très très clair dans ses explications.

940 J'ai une question relativement au recouvrement des cellules! Vous semblez être assez inquiets à savoir si ça va se faire vraiment au bout de, si par exemple la première cellule est complétée après deux (2) ans, si le recouvrement final va se faire au bout de deux (2) ans ou si la Municipalité va attendre qu'en fait la phase 1 au complet soit finalisée et qu'à ce moment-là, on va faire le recouvrement seulement au bout de vingt-cinq (25) ans. Il y a une certaine inquiétude de votre part là-dessus.

945 Qu'est-ce qui fait que vous ayez cette inquiétude-là?

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

950 C'est qu'il y a jamais eu de suivi à ce niveau-là, il y a jamais eu de responsabilisation de vraiment faire ça de façon propre, si on peut dire, sur le site. Ça fait que c'est un petit peu – ça transparait pas non plus, à part quelques phrases comme ça dans le projet, de quelle façon on va s'assurer que ce soit fait.

955 Puis moi, ça m'apparaît aussi, ça m'apparaît un gros problème d'ingénieur, un gros problème de pareille hauteur, quand il va y avoir une (1) ou deux (2) cellules, je pense, il y en a huit (8) cellules par phase si je me trompe pas, est-ce que c'est possible vraiment d'aller étancher chacune des cellules individuellement, puis d'aller faire un recouvrement sur le dessus! En tout cas, au moins étancher les cellules, ça, c'est un minimum, là, mais pour ce qui est de la revégétation du site, moi, ça m'apparaît pas quelque chose de facile.

960

PAR LE PRÉSIDENT:

965 J'aurais deux (2) autres petites questions. Dans le mémoire, vous indiquez aussi la nécessité de recycler tous les produits importés aux Îles et qu'un programme d'accompagnement des commerces devrait être instauré.

Qu'est-ce que ça devrait être, ce programme d'accompagnement là, ça comprend quoi exactement?

970 **PAR Mme LUCIE D'AMOURS:**

Bien moi, j'ai toujours l'impression, quand je rentre dans ma coop, puis que j'en fais la remarque, j'ai toujours l'impression que je suis la seule à passer ce genre de remarque là, puis

975 c'est comme, moi ça fait vingt (20) ans que j'apporte mes sacs de coton pour faire l'épicerie, puis je me suis fait regarder pas mal au début, là, mais maintenant, je pense que les gens ont pris cette habitude-là, puis notre coop a vraiment embarqué là-dedans.

980 Mais je trouve que ça devrait pas être dans un milieu comme le nôtre, il y a des pratiques qui sont inacceptables, puis ça devrait pas être juste quelques personnes qu'on dit écolos, entre guillemets, qui s'en soucient, ça devrait vraiment être la responsabilité de ces gens-là aussi, de ces commerces-là de dire, bon, est-ce que ça a du bon sens de tout emballer comme ça les piments un après l'autre? Qu'est-ce qui arrive après ça à ces emballages-là?

985 D'abord le piment, il pourrit, si on le laisse, quand on arrive à la maison, je comprends pas du tout la technique, parce que c'est complètement perdu.

PAR LE PRÉSIDENT:

990 Donc à ce moment-là, ils auraient besoin d'un cours 101 d'emballage!

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

De non-emballage peut-être!

995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ou encore. Vous mentionnez également que les industries doivent être contraintes à effectuer un tri efficace. Est-ce que vous pourriez encore expliciter votre pensée sur le sujet?

1000 **PAR Mme LUCIE D'AMOURS:**

1005 Bien, on sait qu'il y a eu un problème à ce niveau-là. Pendant longtemps, on a beaucoup axé ça sur les citoyens et, bon, les commerces, je sais qu'il y a eu un programme que des gens de la Municipalité ont employé pour effectuer la sensibilisation des commerces qui étaient visités, mais c'est pas évident que les commerces embarquent nécessairement après qu'ils aient été visités.

1010 Moi, je pense qu'il devrait y avoir vraiment un suivi plus constant de ces commerces-là. Ça a été fait aussi dans un premier temps, de les aider à voir, bon bien, c'est quoi l'équipement que ça vous prendrait, vous autres, pour faire ça comme il faut! Est-ce que c'est une poubelle de telle forme, à telle place!

1015 Moi, je l'ai vécu aussi au cégep où ce genre d'accompagnement là a été fait dans un premier temps, mais après ça, on dirait qu'il y a plus rien, il y a pas de suivi. Puis je pense que ce serait important de s'assurer que ce soit bien fait, puis qu'on donne pas juste des billets de courtoisie, parce que les commerces ont vraiment beaucoup beaucoup, il y a beaucoup de

choses qui rentrent, mais il y a beaucoup de choses qui sortent souvent, puis il faut s'assurer que ça sort à la bonne place. Il y a plus de folie à faire à ce niveau-là.

1020 Je pense qu'on le voit, le territoire, on n'en a pas pour mettre ce genre de structure là, puis si ça va comme ça en augmentant, la Municipalité prévoyait même qu'on irait, bon, peut-être en stabilisant la production de matières résiduelles, mais même ça, c'est inacceptable. Il faut vraiment voir à diminuer le plus possible ce qui est pas récupérable puis que ça a pas sa place ici tout simplement. Puis c'est souvent des produits qui sont même pas pratiques, même pas utiles.

1025 Puis aussi, au niveau, c'est pas évident de savoir comment il faut le faire. Moi, je trouve qu'il y a tout un effort à faire dans ce sens-là, puis l'été, bien, c'est un gros problème aussi avec l'industrie touristique, là. Souvent, on se dit, bon, les touristes vont trouver ça trop compliqués, on met pas de poubelles différentes. Il y a un gros laisser-aller aussi, je dis pas que tout le monde est comme ça, je connais des gens qui expliquent à leurs touristes comment ça fonctionne, puis les gens sont très heureux d'embarquer là-dedans.

1030 Mais ce serait important que ce soit fait, puis que les gens qui le fassent pas spontanément avec leurs personnes soient encouragés à le faire.

1035

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Monsieur Poirier, vous vouliez ajouter quelque chose?

1040 **PAR M. RÉMI POIRIER:**

Oui. C'est juste un tout petit quelque chose du tout. C'est juste que justement, ici, on parlait comme de billets de courtoisie, on parlait finalement aussi, des fois on parlait d'amendes, on parlait de réprimandes et ainsi de suite, je veux juste faire un petit parallèle qui est peut-être un petit peu boiteux, mais c'est juste pour faire un petit peu le lien!

1045

Comme par exemple, il y a certaines études qui ont sorti, que les animaux puis les gens apprenaient beaucoup plus vite quand tu leur donnais des récompenses ou bien...

1050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La carotte!

PAR M. RÉMI POIRIER:

1055

Exact. Donc c'est juste pour faire un petit parallèle comme ça.

Peut-être qu'au lieu aussi de tout le temps essayer de frapper, notre approche, nous, on veut pas nécessairement qu'on aille trop frapper, mais peut-être qu'on pourrait aussi y aller dans

1060 les deux (2) sens, dans le sens que quelqu'un qui fait pas ce qu'il a à faire obtient certaines réprimandes, mais peut-être qu'il y aurait aussi possiblement possibilité d'avoir certains programmes d'encouragement finalement qui seraient peut-être bénéfiques pour ces organismes-là ou ces industries-là, pour finalement que par eux-mêmes décident qu'ils vont finalement faire le tri comme il faut.

1065

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Poirier. Madame D'Amours, monsieur Poirier, je veux pas renchérir sur ce que mon collègue tantôt a dit à propos de votre A, mais moi, la seule chose que je peux vous dire, c'est quand j'étais petit chez les religieuses, quand on faisait un bon travail, ils nous mettaient un collant. Eh bien, vous méritez chacun un collant! Merci.

1070

1075 **RAYMOND GAUTHIER**

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Raymond Gauthier s'il vous plaît.

1080

Vous avez apporté votre bac gris ou noir?

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1085

Bonsoir monsieur le Président. Monsieur le Commissaire.

Je suis persuadé que vous avez déjà pris connaissance du document que je vous ai fait parvenir, mais si vous permettez, comme il s'agit d'une audience publique, qu'il y a de mes concitoyens qui sont ici, j'aimerais revenir dessus.

1090

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y monsieur Gauthier.

1095

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

Je vous lirai pas de façon intégrale, je vais essayer de me résumer. J'ai de la difficulté avec ça! Parce que j'ai fait beaucoup d'effort pour mettre des détails pour illustrer ce que je voulais dire, mais je vais quand même essayer d'être le moins ennuyant possible, mais en m'adressant à vous, monsieur le Président, je voudrais quand même rejoindre aussi mes concitoyens, parce qu'ils sont très interpellés dans ce que je vais dire.

1100

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 On vous écoute monsieur Gauthier.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1110 Je vous remercie.

J'ai intitulé mon document "Prendre le taureau par les cornes".

LECTURE DU MÉMOIRE

1115 **Page 2, quatrième ligne ...par les autres intervenants**

On a eu une belle prestation tout à l'heure, je pense, vous l'avez souligné.

LECTURE DU MÉMOIRE

1120 **Page 3, fin du premier paragraphe**

Ça, je parle de la part des consommateurs. Je sais pas, je donne un exemple: un papier ciré plutôt qu'un styromousse et un "stretch" qui selon moi est peut-être plus polluant, en tout cas. Je dis pas que c'est pas de la pollution, mais c'est moindre à mon avis.

LECTURE DU MÉMOIRE

1130 **Page 3, fin du huitième paragraphe**

C'est tous des produits naturels qui sont pas polluants et qui sont aussi efficaces sinon plus que tout ce qu'on achète, qu'on a en dessous de l'évier chez nous qui sont des produits non seulement dangereux et toxiques, dangereux pour la santé humaine, mais aussi qui génèrent, les aérosols, etc., des déchets.

LECTURE DU MÉMOIRE

1135 **Page 3, fin du dixième paragraphe**

1140 On pourrait, des choses qui nous servent plus, les échanger avec d'autres qui en auraient besoin, que ça fait leur affaire quand pour nous c'est plus utile.

On peut donner des exemples, comme la Ressourcerie qu'on a aux Îles et le comptoir familial, c'est des bons exemples qui existent déjà, encourager ça et utiliser davantage ça.

1145

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, fin du douzième paragraphe

1150 Ça arrive souvent qu'il y a des choses qu'on peut réparer. Même si souvent on nous dit ça coûte plus cher de réparer que d'en acheter un neuf, là, ça, c'est une autre plaie de notre société de consommation.

LECTURE DU MÉMOIRE

1155

Page 4, fin du premier paragraphe

C'est-à-dire, si le dépôt était plus élevé, bien, peut-être qu'au lieu de les jeter dans les bacs ou les jeter dans la nature, on les rapporterait.

1160

Et aussi l'augmentation du nombre des contenants consignés, je pense principalement en tout cas aux bouteilles de la Société des alcools, que ce soit les bouteilles de vin ou les bouteilles de spiritueux. Malheureusement, la Société des alcools se fait tirer l'oreille pour ça, mais moi, je pense que ça, il faudrait absolument qu'on y parvienne et le plus tôt possible. Ça contribuerait beaucoup à la réduction des déchets.

1165

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, deuxième paragraphe, fin quatrième ligne

1170

Si on faisait tout ça, on en retrouverait moins. Je vous parle de réduction du volume de nos déchets à incinérer, bien si on prend tous ces moyens-là, on devrait y parvenir.

LECTURE DU MÉMOIRE

1175

Page 4, fin du troisième paragraphe

En tout cas, il y a du boulot pour y parvenir, mais je pense que si on commence pas, on n'y parviendra pas. Et ça, c'est toujours de la part des consommateurs; si les consommateurs l'exigent puis sont discriminatoires par rapport à des objets qui ont pas de longue durée de vie puis ils disent, bien moi, je veux avoir quelque chose qui est plus durable puis qui produit moins, qu'on va pas jeter au bout d'une semaine ou de quelques mois, et que vous avez prévu que ça va pouvoir se recycler, avec des matériaux recyclables.

1180

LECTURE DU MÉMOIRE

1185

Page 4, fin du cinquième paragraphe

1190 Quand je parle des emballages compostables, ça existe. C'est pas courant, on n'en
trouve pas, on n'en trouve pas beaucoup aux Îles, mais j'ai déposé une piste à la fin de mon
mémoire où on donne justement des illustrations, des assiettes, vous savez, les fameuses
assiettes jetables, bien de la vaisselle compostable.

PAR LE PRÉSIDENT:

1195 Je suis allé voir les coûts aussi!

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1200 Oui, oui, je suis très conscient.

PAR LE PRÉSIDENT:

1205 C'est pas donné.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1210 Non, c'est pas donné, parce que c'est un peu comme les saucisses Hygrade: plus on en
achète, plus elles sont fraîches, et plus elles sont fraîches, plus on en achète. Il y a un
roulement.

1215 Si on cessait j'allais dire brutalement de mettre sur le marché des styromousses pour faire
des bacs pour les emballages, il faudrait bien qu'on trouve d'autre chose, puis si on les remplace
justement par peut-être des alternatives plus coûteuses ou plus écologiques, à force de les
utiliser, bien, la production – c'est comme les ordinateurs! Ça coûtait les yeux de la tête il y a pas
si longtemps, aujourd'hui on a ça pour presque rien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 C'est donné!

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1225 Alors s'il y en a qui veulent avoir des informations, je suis prêt à leur en donner.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, fin du sixième paragraphe

1230 Quand on va à l'épicerie, il y a déjà quelque chose qui est très bien emballé puis qu'on le
remet encore dans un emballage, puis des fois dans un autre. C'est inouï.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, fin du septième paragraphe

1235

Si les commerces décidaient ensemble, en tout cas je parle ici aux Îles, dans notre contexte, il me semble que ce serait pensable beaucoup plus rapidement qu'ailleurs sur le continent, on décidait de ne plus m'offrir de sacs, automatiquement mettre ça dans des sacs, ils sont tous là, puis tout de suite ils viennent, ils sortent le sac pour mettre nos choses dedans, bien, il faudrait que nous autres, on réagisse, puis on dise, bien là, ou bien j'apporte mes contenants réutilisables ou bien si je veux absolument avoir un contenant, bien je vas payer pour, le prix coûtant.

1240

1245

Si on me donne dix (10) sacs pour mon épicerie, bien, je vais les payer à tant du sac, bien là, on va faire attention.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, fin du neuvième paragraphe

1250

Quand ils rapportent les matériaux de construction par exemple, quand on rapporte ça au Centre de traitement des déchets, si on exigeait qu'ils fassent un prétraitement, ça serait facile de les séparer puis les mettre au bon endroit plutôt que d'amener ça tout en vrac. Bien je pense que ça faciliterait d'autant le recyclage puis ça diminuerait le volume à enfouir ou à incinérer.

1255

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, onzième paragraphe

1260

Qu'on en fasse une politique. Écoutez, il y en a qui l'ont fait avant nous autres et qui le font et ça marche très bien, dans des milieux insulaires comme le nôtre ou plus grands que le nôtre.

1265

Je pense à la Corse en particulier où ça fait depuis 2003 qu'ils ont banni les sacs de plastique, il y en a plus, et ça marche très bien, et les consommateurs collaborent très bien, autant les résidents que les visiteurs, les nombreux visiteurs qui y vont. Je m'en vais là prochainement, alors je vais aller vérifier l'authenticité de l'information que je vous donne.

LECTURE DU MÉMOIRE

1270

Page 4, fin

On a commencé à en distribuer aux Îles. C'est sûr que ça diminue, mais c'est loin d'être la panacée, on le sait. D'ailleurs la Municipalité nous fait des messages actuellement, on doit

1275 nous faire une sensibilisation là-dessus. C'est sûr qu'il y a un moindre impact sur l'environnement, mais disons qu'il est préférable d'un point de vue de l'analyse du cycle de vie de ces sacs-là, d'utiliser des sacs réutilisables en coton par exemple.

1280 Puis même si c'est louable, le geste des commerces locaux, en particulier dans les coops des Îles et d'autres commerces qui nous donnent des sacs biodégradables, bien malheureusement ils sont pas compostables et les gens qui les mettent, ça pose des difficultés au compost, la Municipalité doit faire des mises au point là-dessus. C'est pas bon dans le compost et c'est très difficile et ça retarde aussi, parce que ça peut prendre un an ou quatorze (14) mois à se décomposer dans le compost, alors ça retarde le compostage.

1285 C'est sûr qu'il y a des sacs aussi qui sont compostables, qui sont déjà sur le marché, les BioSolo, mais il faut les acheter. Disons qu'on pourrait, je pense que la Municipalité accepterait comme moindre mal qu'on mette les déchets compostables dans notre bac de compostable, nos petits bacs domestiques à la maison, pour ce soit plus propre, mais il faut les acheter, mais eux, ils sont compostables.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, Les conditions que je considère préalables

1295 Pour terminer, qu'est-ce que c'est les conditions que je considère préalables, quelles sont-elles, les conditions préalables pour qu'on en arrive à une politique de ce genre-là aux Îles? Et moi, c'est un impératif, on doit y parvenir à moyen terme, à court terme et à moyen terme.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, L'adoption et l'application de mesures d'incitation, de contrôle et de gratification, après premier picot

1305 Parce qu'on dit, c'est bien plus facile. C'est sûr que dans les commerces, par exemple d'alimentation particulièrement, on l'a vu tout à l'heure, l'exagération, l'aberration j'allais dire d'emballer chaque légume ou chaque fruit individuellement sous prétexte d'hygiène ou de conservation. C'est facile mettre la viande dans des bacs, dans des contenants en styromousse puis les emballer, ça a l'air tout à fait hygiénique, puis on a vu l'exemple qui a été illustré par la photo, des produits biologiques emballés dans des moyens comme ça. Ça a ni queue ni tête.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, après quatrième picot

1315 On sait qu'après quelques années à l'intérieur, on les a mis dehors maintenant, puis c'est pas nécessairement la meilleure façon, on en a parlé à la séance précédente des audiences.

LECTURE DU MÉMOIRE

1320 **Page 6, première ligne**

Actuellement, on paie tous une taxe pour l'enlèvement des déchets, mais elle est prélevée sur le compte de taxes foncières. Moi, je dis – puis ça se fait ailleurs, je l'ai vu ailleurs – ça demande de tenir compte de la production des ménages de déchets, et on les fait payer en conséquence. Moins ils en produisent, moins ils paient. C'est un peu le principe du pollueur-payeur.

LECTURE DU MÉMOIRE

1330 **Page 6, fin du deuxième picot ... au budget municipal**

Là-dessus, si vous permettez, avant que je l'oublie, on a appris à la première séance du BAPE que le ministère avait imposé des amendes assez importantes à notre municipalité pour la façon, pour des mauvaises gestions, en tout cas, des erreurs.

Moi, je suggérerais et je sais pas si le BAPE peut demander ça au ministère de l'Environnement, plutôt que de collecter l'amende qu'il impose à notre municipalité, de mettre les mêmes montants pour financer les campagnes, la réalisation des campagnes permanentes d'information et d'alerte du public. En tout cas, j'en fais la recommandation.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, milieu du quatrième picot ... à un état de conscience...

Parce qu'actuellement, la dernière chose à laquelle on pense quand on a déposé quelque chose dans un sac ou dans un bac, c'est, on l'oublie tout de suite, demandez-moi pas une demi-heure après qu'est-ce que j'ai mis dans le bac, je l'ai oublié, puis je veux rien savoir. Mais c'est pas ça de la conscience. La conscience, c'est quand on pose un geste comme ça, il faut être conscient où ça s'en va, qu'est-ce que ça devient et si ça dégrade notre milieu, d'en être conscient.

Ça, ça favoriserait l'adoption de comportements responsables.

LECTURE DU MÉMOIRE

1355 **Page 6, Une gestion individuelle des déchets "citoyenne"**

Si moi j'achète plus tel produit parce que ça, je trouve que ça a pas de bon sens, puis il y en a plusieurs comme moi qui font ça, bien, à un moment donné, ça va disparaître du marché ou ça va être diminué. C'est ça être un consomm'acteur!

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, avant-dernier paragraphe

1365 Qu'on en mette des consignes! S'il faut consigner les sacs plastiques, bien consignons-les! Ou faisons-les payer!

LECTURE DU MÉMOIRE

1370 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375 Merci monsieur Gauthier.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1380 J'ai apporté avec moi ce que j'appelle ma boîte de Pandore. Si vous me permettez encore quelques minutes!

 Vous connaissez l'expression, il faut pas ouvrir la boîte de Pandore, parce que, bon, on sait pas ce qui va sortir de là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1385 Exact.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1390 Dans la mythologie grecque, Pandore, c'est une déesse à laquelle Zeus avait remis une boîte scellée, c'était plutôt une jarre, semble-t-il, mais en tout cas, on appelle ça une boîte de Pandore, fermée, mais à laquelle, sans lui dire, il avait enfermé tous les fléaux de l'humanité, les maladies, les dangers, il avait tout mis ça là-dedans sans lui dire, mais il lui avait interdit de l'ouvrir.

1395 Mais Pandore, la déesse Pandore, curieuse, et pour un peu le narguer, elle a décidé qu'elle allait l'ouvrir. Elle l'a ouvert, puis floup, qu'est-ce qui a sorti? Bien, les fameux fléaux, tous les grands malheurs puis les grands troubles. Elle s'est dépêchée à la refermer, mais il était trop tard, ils étaient sortis.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 C'est un peu comme la pomme d'Ève.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1405

Oui, Bien, en tout cas! Je veux pas passer pour – en tout cas!

1410

Quand elle l'a refermée, il avait resté là-dedans quelque chose qui s'évaporait pas rapidement, qui sortait pas rapidement, c'était, selon la traduction qu'on fait du terme grec, "elpis" – il y a l'autre signification, c'est l'anticipation, moi j'appellerais ça, je traduirais ça par la conscience qui fait qu'on peut anticiper les conséquences des gestes qu'on pose.

1415

Je vous disais tout à l'heure que la première chose qu'on oublie, c'est ce qu'on a mis, on veut plus s'en souvenir. Ça, ça nous permet, cette inconscience-là, ça nous permet de continuer à vivre heureux puis à dormir tranquille. On est inconscient des dangers qu'on produit, OK.

Moi, si vous permettez, monsieur le Président, j'ai bien envie de l'ouvrir, ma boîte de Pandore.

1420

PAR LE PRÉSIDENT:

Faites.

1425

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

Merci. Pour voir qu'est-ce qu'il y a dedans. Au risque de passer pour le "popa" de La Petite Vie. J'ai failli apporter mon bac noir, mais c'était gros à mettre dans l'auto, alors ça va symboliser mon bac noir.

1430

J'ai voulu illustrer, ça, j'ai fait ça en fin de semaine, j'ai pas fait un inventaire exhaustif, j'ai pris ça autour de moi dans la maison, ce que j'ai pu trouver. Vous allez voir un peu qu'est-ce qu'il y a – ça, tous ces déchets-là sont susceptibles de se retrouver dans l'incinérateur, dans le bac noir et après ça, dans l'incinérateur et en bout de ligne dans le LET.

1435

Alors vous en avez de toutes les sortes, je les passerai pas un par un, là. Des petits contenants comme ça. Il y en a qui sont recyclables là-dedans, remarquez, mais ils sont susceptibles de se retrouver, même ces beaux sacs nature, ils vont là aussi parce que bien souvent on met nos déchets dedans pour les mettre – bien tiens! Du cuir, des vieilles affaires, des vieilles godasses, des sacs, toutes ces choses-là, évidemment les sacs plastiques classiques, tous les différents emballages de toutes sortes. Comme on suremballe tous les produits, il y en a de toutes sortes.

1440

1445

Même la SAQ nous donne des biodégradables qui ne sont pas compostables depuis peu. Tiens, on a tout ça. Mais ça, il y en a des quantités astronomiques de ça, il y en a des comme ça qui sont moins polluants, qui peuvent aller dans le compost, mais ça peut aller aussi – bon voilà!

1450 Ça, les fameux take-out, les petits emballages en portion. Les fameux styromousses avec un plastique. C'est ça que je disais qui pourrait être remplacé éventuellement, même si, je suis d'accord avec vous, monsieur le Président, que ce que je vous ai présenté, les barquettes qui sont même comestibles par les animaux, mais donc éventuellement, si on faisait des efforts, on pourrait aller là-dedans.

1455 Évidemment, ça. Les take-out toujours. Les petits, ça, les emballages d'appareils, il y en a tu de ça! Évidemment, il y en a que c'est recyclable là-dedans, mais ça va bien souvent, plus souvent qu'autrement là-dedans. Tiens! Même les produits des Îles, bien emballés. Ça, c'est un emballage peut-être qui est moins, à mon avis, plus acceptable que les "stretch". J'en ai encore.

1460 Ici, j'ai mis là-dedans, pour illustrer un peu l'informatique, les produits informatiques qu'on jette, tiens, il y en a, il y en a, en veux-tu en voilà! Ou l'électronique. Des fils, etc., des disquettes, bon. Je parle pas des ordinateurs qu'on envoie...

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Mais à vue d'œil comme ça, monsieur Gauthier, je pourrais dire que vous allez être pas loin du quarante-six pour cent (46 %) de votre bac noir qui est recyclable.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1470 Oui, oui, certainement. Il y en a plein. Tiens, des produits, tiens! Tous les produits, tiens, les pinceaux, bacs de peinture, etc. Les produits de toilette, sanitaires, tiens, les lames de rasoir, etc., les tubes, dentifrices, médicaments, appareils photos, tiens! Il y en a tu de ça, tiens!

1475 Évidemment, il y a des déchets qui sont plus dangereux que d'autres. Tiens! Les piles, il y en a des quantités phénoménales.

1480 Enfin, ça aussi vous allez me dire, moi personnellement, quand j'ai pas un sac réutilisable, je demande plutôt un sac papier. Je sais que ça utilise des arbres, mais en tout cas, dans notre contexte, au moins on peut le mettre dans le compost. Je peux mettre mon compost dedans. Et ça se composte, bon.

Évidemment toutes les bouteilles de boisson. Évidemment, ça, il y en a de plus en plus, excusez-moi, tiens la Société des alcools, tiens. Évidemment, les bouteilles, les pots. Ça, c'est réutilisable, mais ça va bien souvent, plus souvent qu'autrement, ça va dans le verre.

1485 Le fameux sac, on en a. Enfin, il y a d'autres types d'emballages qui peuvent être recyclés mais souvent, ça va là-dedans. Tiens! Ça, ça aide à faire marcher l'incinérateur, c'est bien sûr, mais voilà!

Veillez m'excuser. La boîte de Pandore.

1490 C'est sûr que si je peux faire un vœu, quand Pandore a refermé sa boîte, les maléfices étaient sortis, mais il a resté dedans l'espoir, l'espérance ou ce que j'appelle la conscience. En tout cas, je souhaite qu'après avoir fait l'exercice, on va laisser la boîte ouverte assez longtemps pour que l'espoir sorte puis que la conscientisation se fasse.

1495 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500 Merci monsieur Gauthier.

J'aurais quelques questions pour vous, monsieur Gauthier. Je vais vous demander votre opinion sur le projet présenté par le promoteur en termes d'emplacement et en termes de capacité. Qu'est-ce que vous en pensez?

1505 **PAR M. RAYMOND GAUTHIER:**

Écoutez, là, vous me prenez un peu au dépourvu. Je m'étais pas arrêté à cette question-là. J'étais plus emballé par d'autres choses ou déballé!

1510 Des emplacements aux Îles, il y en a pas beaucoup. Je pense que ça a été souligné tout à l'heure. Dans les noyaux rocheux, bien, il y aurait pas de place, parce qu'il y a pas grand coin qui est pas habité aux Îles, on n'a pas beaucoup, ce qu'il y a ailleurs sur le continent, d'arrière-pays, où on pourrait être assez loin des habitations et aussi, on risquerait d'atteindre la nappe phréatique, de contaminer la nappe phréatique, on les a enlevés ces fameux dépotoirs. Il y en avait partout.

1515 Il y en avait, je me souviens plus de mémoire, je perds un peu la mémoire, il y a vingt (20) ou vingt-cinq (25) ans, il y en a d'autres qui pourraient le dire mieux que moi, je me rappelle plus, il y en avait partout. On les a d'abord diminués un par île, puis après ça, bien, on a tout amené ça là.

1520 C'était l'endroit qui semblait le plus convenable, mais il faut surtout pas oublier, parce que j'ai été un acteur à ce moment-là de la solution à traitement multiple de nos matières résiduelles. L'incinérateur, c'était vraiment pour réduire ce qu'on pouvait pas, parce qu'on voulait pas enfouir, on voulait pas faire de l'enfouissement sanitaire.

1525 Il a même fallu se battre avec le ministère de l'Environnement qui voulait nous imposer aux Îles l'enfouissement sanitaire comme il se fait partout ailleurs. On s'est battu contre ça, puis on a dit, il y a des choses qu'on ne peut pas recycler ou composter.

1530 Alors on s'est résigné à avoir un incinérateur, mais c'était pour réduire de dix (10) fois, je sais pas trop, là, les quantités à enfouir.

1535 Pour répondre à votre question, c'est tu à la bonne place! En avez-vous une autre à nous suggérer? Je pense que oui, bien, en autant qu'on le fait de façon restreinte, vraiment limitée. Je répète, l'incinérateur, c'est un mal nécessaire dans notre cas.

1540 Mais ce qu'on fait depuis dix (10) ans, on l'alimente, l'incinérateur, par toutes nos cochonneries. On l'alimente, bien, on l'alimente, puis il se brise, puis il est plus capable de tenir le coup, il a pas été conçu pour ça. Puis il est plus adapté.

PAR LE PRÉSIDENT:

1545 Comment qualifiez-vous les efforts déjà entrepris par la Municipalité pour valoriser les déchets sur l'île?

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1550 Bien, je pense que, sans se péter les bretelles, on a fait un sacré bel effort, puis on prend plaisir à dire aux visiteurs quand ils viennent, en tout cas moi j'en parle souvent, qu'on a une longueur d'avance. Parce que moi, quand je m'en vais sur le continent, je suis découragé de tout mettre dans la même poubelle.

1555 On est tellement habitué, nous, de séparer, puis quand on comprend pourquoi. Il y en a qui résistent encore, mais ils comprennent pas pourquoi. C'est pour ça que je parle de sensibilisation puis d'éducation. Moi, par déformation professionnelle, j'ai passé le plus clair de ma vie à faire de l'éducation des adultes, et je crois beaucoup à cette approche-là.

1560 Vous parliez tout à l'heure des méthodes, la police ou bien la carotte ou le bâton, là. Moi, je crois pas beaucoup à la police. Je crois qu'on doit être ferme, on doit prendre des moyens, des mesures sévères, rigoureuses, mais c'est pas par des billets de courtoisie ou par des amendes. Je crois pas beaucoup à ça.

1565 Je crois à l'éducation. Ça prend beaucoup de temps. C'est ce qui a resté dans la boîte de Pandore. Ça prend du temps, l'éducation, mais il faut le faire. Je trouve qu'on a lâché trop vite, on a lâché trop vite. On a fait au début – j'ai participé aussi à des premières campagnes de sensibilisation pour emmener le monde à faire ça, ils faisaient pas rien, mais à un moment donné, on s'est dit, on l'a fait, on l'a déjà fait. C'est un peu le sentiment que j'ai, puis on a lâché trop vite.

1570 Puis c'est comme si que ça devenait une corvée encore. C'est pour ça que je parle de formation, de campagne permanente de sensibilisation et d'alerte. Si on fait pas ça, si on le fait pas constamment, c'est rien comme ça qu'on réussit.

1575 Il y a toujours des récalcitrants, mais l'ensemble, si l'ensemble des gens le font bien et sont conscients, ils déteignent sur les autres. Moi, je crois beaucoup à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans votre mémoire, monsieur Gauthier, vous parlez beaucoup de réduction des déchets à enfouir. Les vôtres, ce serait quoi vos objectifs de réduction à partir de ce moment-ci?

1580

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

Mes objectifs, vous voulez dire...

1585

PAR LE PRÉSIDENT:

De réduction des déchets. Parce que vous en parlez beaucoup de réduction dans votre mémoire, donc vous avez peut-être pensé à chiffrer ce que ça devrait être, ces objectifs-là?

1590

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

Là évidemment, il y en a qui vont me qualifier de rêveur, puis c'est vrai, je suis rêveur, je suis rêveur, mais je pense qu'il faut rêver un petit peu avant de réaliser des choses, puis on peut rêver au monde qu'on souhaite avoir, dans lequel on souhaite vivre.

1595

Pour quantifier, bien là, je pense qu'il y a des gens ici qui sont beaucoup plus qualifiés et compétents que moi pour quantifier, mais il est sûr qu'on peut pas continuer comme on le fait, ça, c'est clair pour moi. C'est clair, parce qu'on va être enfoui sous nos déchets avant longtemps. Puis la mer va nous emporter, parce que la mer est en train de monter, là. Les marées vont nous emporter dans nos déchets.

1600

Je peux pas chiffrer, mais sauf que je dis, si on prenait les mesures qui s'imposent, qu'on disait, on est aux Îles, pour une fois on pourrait utiliser aux Îles c'est pas pareil, dans le bon sens. Dire qu'aux Îles, c'est pas pareil, ça a des impacts beaucoup plus grands que sur la grande terre, ce qu'on fait.

1605

Et si on prend pas ces mesures-là – donc il faut bannir des choses, puis il faut adopter des nouvelles façons de consommer et de disposer de nos déchets.

1610

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce que vous pensez de l'objectif de valorisation de soixante-cinq pour cent (65 %) qui a été fixé par la Politique québécoise sur les matières résiduelles?

1615 **PAR M. RAYMOND GAUTHIER:**

C'est un minimum. C'est un minimum. C'est parce que là, on embrasse grand, on parle de l'ensemble du Québec. Aux Îles, moi, je pense qu'on pourrait viser beaucoup plus haut, parce qu'on est déjà beaucoup plus haut.

1620

Et j'ai comme envie de revenir sur la suggestion que je faisais tout à l'heure, de demander au ministère de l'Environnement de laisser notre amende mais pour la mettre dans l'éducation, dans la formation, dans la sensibilisation, dans les moyens de mobiliser notre population, nos commerçants, nos industriels, nos touristes – avec les touristes on n'a pas de misère. C'est nous d'abord.

1625

C'est sûr qu'il y a une quantité. Si on leur vend plein d'affaires, des cochonneries, là, bien oui, la quantité va être là. Mais quand on leur demande de séparer leurs déchets, ils sont heureux de le faire. Ils sont émerveillés même de voir ce qu'on fait.

1630

Ça fait que le soixante-cinq pour cent (65 %) pour nous, c'est bien bas. Je sais pas, peut-être que monsieur Hubert pourrait dire à quel pourcentage on réussit, je le sais pas, là, mais je sais que soixante-cinq pour cent (65 %) ça a pas d'allure dans notre contexte. Il faudrait mettre au moins quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

1635

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce qu'il y a juste quatre-vingt-huit pour cent (88 %) qui est dans un bac noir...

1640 **PAR M. RAYMOND GAUTHIER:**

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

1645

Dans un bac noir, il y a seulement quatre-vingt-huit point trois pour cent (88,3 %) qui est susceptible d'être recyclable ou valorisable ou compostable. Donc on peut pas aller à quatre-vingt-dix (90 %).

1650 **PAR M. RAYMOND GAUTHIER:**

Bien là, je parlais de l'ensemble. Vous parlez juste du bac noir, vous.

PAR LE PRÉSIDENT:

1655

Bien en fait, je parle de l'ensemble des déchets, là.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1660 Oui, l'ensemble des déchets.

PAR LE PRÉSIDENT:

1665 Exact.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

En tout cas! C'est pas moi qui vas mettre la barre plus bas. Comptez pas sur moi.

1670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait monsieur Gauthier. Monsieur Germain, est-ce que vous avez quelques questions pour monsieur Gauthier.

1675 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1680 Monsieur Gauthier, bonsoir. À la lumière de votre mémoire, bien entendu, on pourrait s'attendre à ce qu'on vous pose des questions relativement au recyclage, mais la tendance de fond de votre mémoire, pour moi, c'est la façon dont je l'interprète, vous me corrigerez, c'est que dans cette optique-là, est-ce qu'on a besoin, à ce stade-ci, autrement dit nous, la Commission, en fonction de si on veut fixer des objectifs le plus haut possible de recyclage, à ce stade-ci, la Commission a-t-elle besoin de se pencher sur et la phase 1 – tout à l'heure j'en ai discuté avec madame D'Amours entre autres – et la phase 2 aussi, c'est-à-dire les fameuses deux (2) grandes cellules?

1685 Est-ce qu'on n'est pas mieux à ce moment-là de jouer serré, de dire, allons-y avec une phase 1. Pour la phase 2, bien, on verra dans vingt (20) ans et plus? Mais pour l'instant, ce serait uniquement la phase 1 et si on obtient d'excellents niveaux de récupération, la phase 1 pourrait durer plus longtemps.

1690 **PAR M. RAYMOND GAUTHIER:**

1695 Oui, mais on verra pour la phase 2, mais pas en laissant les choses aller. En faisant, en tout cas ce que je préconise ou quelque chose du genre, les efforts de ce type-là, de cette envergure-là. Oui, je suis d'accord avec ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1700 C'est ça, dans l'optique phase 1 pour jouer serré et dire aux gens des Îles, partout, on a déjà fait des efforts, il faut aller plus loin, on a une autorisation pour une cellule, il faut la faire durer le plus longtemps possible.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1705 Oui. Mais vous savez, avec nos jeunes, on n'aura pas de misère. C'est les gens de mon âge et plus qui sont souvent les plus difficiles à faire changer de pratique.

PAR LE COMMISSAIRE:

1710 À motiver.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1715 À motiver, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1720 Je me permettrais un petit aparté aussi. En fonction, tout à l'heure, de la remarque, et vous avez passé sur récompenser les gens qui recyclent et punir, entre guillemets, les gens qui recyclent pas.

1725 J'ai déjà tenu le même discours dans un mémoire que j'ai présenté au BAPE il y a une dizaine d'années, en tant que citoyen, donc personnellement je trouvais ça frustrant, c'était dans le domaine des déchets, que, bon, je me donne la peine de faire du recyclage, des fois c'est pas plaisant quand on est dans un pot en verre mais que c'est collant, et de voir des voisins qui n'ont jamais mis un bac de recyclage, donc ça m'horripilait un peu, et je m'étais dit, bien, il faudrait bien trouver une façon, parce que ma crainte était de dire, pour essayer de discipliner ces gens-là qui recyclent pas, si on met des méthodes coûteuses, ça veut dire qui va payer pour ça!

1730 Ça va être eux, mais ça va être moi aussi. Donc, je veux dire, en quelque sorte, indirectement, on va me punir pour discipliner des gens qui veulent pas faire de recyclage. Je veux dire, il faut trouver une façon de ne pas punir les gens qui font le recyclage, pour discipliner ceux qui veulent pas le faire ou ceux qui le font mal.

1735 **PAR M. RAYMOND GAUTHIER:**

Mais c'est un peu dans ce sens-là que je parlais de la redevance. C'est sûr que ça demande d'avoir – mettons que le bac, les bacs de recyclage, le compost et le recyclage, ça, on

1740 n'aurait pas à payer pour ça parce qu'on fait un effort de valorisation, comme citoyen, comme contribuable.

1745 Mais par contre, notre bac noir, qu'on serait beaucoup plus strict par rapport à ça, et on nous ferait payer pour j'allais dire au prorata de ce qu'on met dedans. Moins j'en mets, moins je paie.

1750 Donc là, ceux qui s'obstinent à vouloir mettre n'importe quoi, ils continuent, mais ils paient pour. Puis ceux-là qui, comme vous et moi, font un effort, bien, ils seront pas pénalisés.

1755 C'est sûr que gérer ça, ça a l'air, mais si on a une volonté de trouver les moyens, on devrait parvenir à trouver – moi, ce soir, je donne des pistes, mais j'aimerais ça m'asseoir avec du monde puis regarder comment on peut appliquer ça, là. J'ai l'air rêveur, j'ai l'air irréaliste, les pragmatiques vont peut-être me taxer d'être utopiste.

PAR LE COMMISSAIRE:

1760 Parce que peut-être qu'une façon de récompenser les gens qui font l'effort de recycler, c'est peut-être de mettre une amende à des récalcitrants, indirectement, parce que la solution, il y a pas de solution miracle. Mais moi aussi, je me pose des questions, qu'est-ce qu'on fait avec les gens qui veulent pas!

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1765 Mais pourquoi ça coûte si cher à la Municipalité le traitement des déchets? C'est parce qu'il y en a bien trop. Moins il y en aura, moins ça va coûter cher.

1770 On pourrait quasiment, idéalement, dire le traitement des déchets, ça va être gratuit pour l'ensemble des gens, sauf pour ceux qui ont pas les comportements exigés. En tout cas, théoriquement!

PAR LE COMMISSAIRE:

Différentes solutions à explorer. Je vous remercie.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

1775 C'est moi qui vous remercie. Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1780 Merci. Bonsoir.

ATTENTION FRAGÎLES

PAR LE PRÉSIDENT:

1785

Maintenant, je vais demander à madame Hélène Chevrier et à monsieur Dominique Gagnon d'Attention Fragîles de bien vouloir prendre place à l'avant s'il vous plaît.

Bonsoir madame Chevrier, bonsoir monsieur Gagnon.

1790

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Bonsoir. On ne fera pas une lecture intégrale de notre mémoire. On s'est dit qu'on allait essayer de se contenir dans quinze (15) minutes, comme vous nous l'aviez demandé.

1795

Alors Dominique va vous faire la présentation.

PAR M. DOMINIQUE GAGNON:

1800

Alors puisque vous avez déjà donné tous vos collants pour le bon travail, nous, on va avoir les collants du "timing", soit dit sans vexer nos copains qui sont passés avant! On s'est pratiqué ce matin, ça faisait dix-sept (17) minutes vingt-huit (28) secondes.

Alors merci d'être présents avec nous encore, monsieur Lafond, monsieur Germain!

1805

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, troisième paragraphe, troisième ligne ... que de maintenir ce discours

1810

Si on est rendu à cinquante-deux pour cent (52 %) de recyclage aux Îles-de-la-Madeleine en 2006, en 2050, on va être rendu à cent soixante pour cent (160 %) probablement!

LECTURE DU MÉMOIRE

1815

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Gagnon, merci madame Chevrier.

1820

Quelques questions évidemment! Est-ce que vous avez réalisé récemment un suivi de l'aire de nidification du pluvier siffleur qui est situé près du Centre de gestion des matières résiduelles?

1825 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Attention Fragîles fait ça toujours avec le Service canadien de la faune, et l'été dernier encore, on a travaillé aux inventaires, oui.

1830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que le site, parce qu'il y a un site qui est pas loin, mais il semblerait qu'il soit inutilisé depuis dix (10) ans, est-ce que c'est vrai ou il est encore utilisé?

1835 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Bien là, moi, je peux pas vous répondre là-dessus, parce que je fais pas les suivis moi-même, mais toute cette information-là, on peut vous la transmettre.

1840 Et puis ça doit être déjà, si le Service canadien de la faune vous a donné l'état de la situation là-dedans, vous devriez l'avoir. Mais sinon, on vous le donnera. Je le sais pas par cœur, là, à savoir exactement depuis combien de temps que le site est utilisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1845

D'accord. Si vous pouviez avoir cette information-là et nous la transmettre, la déposer, ça nous ferait plaisir.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1850

Pas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Est-ce que vous pourriez étayer votre position quant à limiter le projet à la phase 1 seulement?

Est-ce qu'une reconfiguration de cette phase 1 là qui n'empièterait ni sur la dune fixée et son milieu boisé, ni sur la dune bordière pourrait s'avérer acceptable?

1860

Parce que là, vous savez que, bon, la phase 1 et la phase 2 ont été interverties, là, donc à partir de ça, là, si on empiète ni sur le milieu boisé ni sur la bordière, est-ce que ça pourrait s'avérer acceptable?

1865 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Vous parlez de la phase 1?

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 Oui.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1875 Le plus à protéger, c'est la dune bordière. Ça, c'est absolument certain.

Il y a les difficultés de recouvrement qui sont toujours là. Dans l'état actuel, c'est difficile de répondre à votre question. Il faut vraiment que le projet soit défini, parce que ça dépend de l'installation, mais c'est aussi la finition de la chose. C'est pas simple à travailler.

1880 Mais dans un monde idéal, peut-être que oui, il pourrait y avoir un lieu d'enfouissement – bien, ça dépend, je vous dis, de la grandeur, de la grosseur et de ce qu'on en fera. Mais moi, j'irais pas plus loin que la phase 1.

PAR LE PRÉSIDENT:

1885 Parce que vous parliez tantôt, monsieur Gagnon, d'inclure la cellule d'enfouissement exclusive des cendres dans la phase 1.

1890 Si la Municipalité utilisait plutôt la superficie qui est utilisée actuellement pour le dépôt temporaire des déchets solides, est-ce que ça pourrait être envisageable pour vous?

C'est-à-dire au lieu d'avoir cette cellule exclusive dans la phase 1, de l'envoyer ailleurs, est-ce que ça pourrait être acceptable?

1895 **PAR M. DOMINIQUE GAGNON:**

Oui, absolument. Si justement les membranes sont existantes et c'est fait de façon réglementaire.

1900 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

En récupérant les espaces déjà...

PAR M. DOMINIQUE GAGNON:

1905 Déjà contaminés.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1910 Bien, absolument monsieur, tant que vous voudrez!

PAR LE PRÉSIDENT:

1915 Merci. Dans votre mémoire, vous suggérez à quelque part que les contribuables reçoivent des consignes claires quant à la destination des différentes matières. Est-ce que c'est pas clair à l'heure actuelle, les consignes?

PAR M. DOMINIQUE GAGNON:

1920 Je pense qu'il y a encore beaucoup de zones grises.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Comme?

1925 **PAR M. DOMINIQUE GAGNON:**

1930 Bien, l'exemple le plus marquant est les cinquante (50) bacs noirs qui ont été filtrés cet automne, quarante-six pour cent (46 %) étaient recyclables. Alors on a déjà une évidence claire que les gens, je vous le dis franchement, même pour moi qui est habitué, souvent je me pose des questions.

1935 Souvent je me pose des questions, les sacs de plastique souillés, souvent j'ai envie de les mettre dans le bac vert! Mais là, je me dis, je vais les laver, je vais utiliser de l'eau, est-ce que ça vaut la peine? Bon, je les envoie dans le bac noir.

 Mais moi qui est habitué puis qui veut faire du mieux que je peux, puis je pense que tout le monde ici alentour de la table se pose des questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1940 Vous indiquez également que Réutilles et Recyc-Québec soient sollicités pour établir sur les différents chantiers de construction des procédures permettant le tri à la source et un conditionnement maximal des matériaux avant leur apport au centre de traitement.

1945 Considérez-vous qu'actuellement le tri de conditionnement des matériaux est déficient?

PAR M. DOMINIQUE GAGNON:

1950 Très.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Et quand vous parlez de procédures, qu'est-ce que vous entendez par ces procédures?

PAR M. DOMINIQUE GAGNON:

1955

Personnellement, je vous dirais que Recyc-Québec doit probablement déjà avoir un plan, je le sais pas si c'est le cas, mais sûrement déjà avoir un plan qui existe pour tous ces matériaux-là.

1960

Ici, avec Réutîles, on a vraiment eu un succès, ils ont vraiment bien fait les choses, et je pense qu'ils sont très au fait de ce qui pourrait être fait. Ils pourraient le mettre en pratique avec les constructeurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965

Tantôt, j'ai un petit peu accroché, d'ailleurs en le lisant aussi j'ai accroché là-dessus, vous mentionnez qu'au lieu de construire une aire d'entreposage, dans l'éventualité d'un bris à l'incinérateur, que ce dernier soit réparé ou éventuellement remplacé.

1970

Donc si on le répare, il est brisé, on le répare, qu'est-ce qu'on fait avec les déchets? C'est ça, je veux dire, on peut pas les prendre puis les jeter à la mer, là, qu'est-ce qu'on fait avec?

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1975

Bien, là-dedans, l'autre jour, on avait l'impression qu'on est en train de se faire une aire d'entreposage qui remplaçait pratiquement l'incinérateur pour six (6) mois, peut-être même davantage, à des coûts assez importants.

1980

Alors qu'est-ce que c'est qui était dit, c'était que l'incinérateur pourrait être réparé ou pourrait être plutôt, avoir des pièces de rechange. Mais en discutant, il semblerait que cet incinérateur-là qui date déjà de nombre d'années est peut-être pas au fait, il y a peut-être plus performant comme incinérateur.

1985

Donc je pense que ça vaudrait la peine de voir qu'est-ce qui est la meilleure solution. Est-ce que c'est de le réparer ad vitam, à renouvellement constant? Ou est-ce qu'il y a moyen d'avoir quelque chose de plus adapté? Puis aussi, il y avait dans l'air cette idée que, bon bien, l'Île-du-Prince-Édouard, eux, ils sont bien garnis, ils en ont deux (2).

1990

Alors je pense qu'il faut, on se disait qu'il faut avoir un équipement d'incinérateur qui soit performant. Que ce soit en le réparant garanti ou que ce soit en renouvelant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1995

Donc en sus de celui qui est un peu déficient à l'heure actuelle, vous souhaiteriez en avoir un qui soit, bien en fait, à la fine pointe de la technologie, j'imagine?

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Bien, on souhaiterait! Moi, je pense qu'il faut voir la chose.

2000

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est réalisable monétairement parlant...

2005

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Bien, oui, et avantageux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2010

Aussi financièrement?

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

2015

Et avantageux du point de vue du traitement des déchets aussi, là.

PAR M. DOMINIQUE GAGNON:

Il faut l'évaluer.

2020

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

On n'est pas des ingénieurs, on n'est pas compétent dans tous ces domaines-là, mais il semblait qu'il fallait aller voir de ce côté des solutions.

2025

PAR LE PRÉSIDENT:

Et un dernier point peut-être avant de passer la parole à monsieur Germain, j'aurais une dernière question!

2030

J'ai constaté également dans votre mémoire une certaine inquiétude finalement face à la capacité de payer des Madelinots et vous disiez que c'est difficile pour vous de relever seuls le défi de ces investissements-là.

2035

Quelles seraient les avenues envisageables pour remédier à cette préoccupation?

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

2040 Bien, ce qu'on disait là-dedans, c'est que si on fait le point et on donne exactement la situation financière de cette obligation de bien gérer nos déchets, comment je dirais, si les investissements sont au-delà de notre capacité, bien, peut-être qu'on pourra aller chercher de l'aide d'une façon ou d'une autre.

2045 Mais tant qu'on ne fait pas face à nos difficultés, bien, peut-être qu'on se cale.

Que le côté financier soit regardé correctement en face, en planifiant, de manière à être capable d'exposer notre situation à nous, mais aussi si la situation oblige à demander un coup de main, bien, on aura ce qu'il faut correctement.

2050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Gagnon.

PAR M. DOMINIQUE GAGNON:

2055 Juste rajouter, depuis 93, ça a coûté cher. Ça a déjà coûté très cher. On est arrivé à un certain résultat, OK, on l'évalue, là, puis on s'aperçoit que ça va coûter encore cher. Alors on est aussi bien d'essayer de le faire du mieux possible pour justement être conscient des coûts qui vont être devant nous avant d'aller un petit peu plus loin peut-être.

2060 Parce que si on le fait pas comme il faut, ça va nous coûter encore très cher, puis pour plusieurs années encore, alors on va peut-être arriver à un goulot d'étranglement pour tout le monde et puis on va être pris avec un très gros problème, on pourra plus rien faire avec.

2065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Gagnon. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

2070 Merci. J'aurais deux (2) petites remarques à passer. En page 5, vous mentionnez le consultant qui a fait une prévision constante sur cinquante (50) ans, bon, André Simard et associés, monsieur Simard était ici, mais André Simard et associés, c'est une firme qui est spécialisée, qui a fait beaucoup de dossiers, et j'ai remarqué que dans l'ensemble de leurs études d'impacts, ils prennent généralement cette hypothèse-là, c'est une constante.

2075 J'ai essayé d'interpréter pourquoi déjà il y a deux-trois (2-3) ans de ça, c'est qu'on s'aperçoit que, bon, le consultant va travailler avec les chiffres que lui fournit le client dans l'occurrence et le client donc c'est la municipalité par exemple généralement ou le privé, mais les

2080 chiffres viennent souvent des plans de gestion, donc les prévisions de tonnage de déchets à enfouir. Alors le consultant fait avec.

2085 Ce qu'on a remarqué par contre sur d'autres études, si on prend le Québec, si on prend les études de Recyc, c'est qu'on s'aperçoit qu'en moyenne, on augmente par citoyen notre production de déchets depuis des années, ça veut dire que souvent on recycle plus, mais on produit plus, ce qui fait que souvent, la tendance a l'air à être stable. Autrement dit, ce qui va à l'enfouissement a l'air à se maintenir, malgré les efforts de recyclage.

2090 Ça fait que j'ai l'impression que c'est sur ces aspects-là que la firme a calculé sur cinquante (50) ans. Mais je suis d'accord avec vous que par contre cinquante (50) ans, c'est long, c'est trop long effectivement.

2095 L'autre remarque, c'est en page 6, vous mentionnez le besoin d'assortir dans le décret l'exigence de réduction des volumes par le tri-récupération-recyclage et par l'incinération et le compostage. Ce qu'on peut ressortir de ça, si on regarde des décrets par exemple que le gouvernement a passés sur des cas similaires dans des sites d'enfouissement, la tendance générale, c'est de limiter la capacité. Donc souvent, le promoteur voulait vingt-cinq (25) ans, il s'en fait donner dix (10), etc.

2100 Donc le gouvernement tente, ce qu'on peut percevoir, d'en donner un peu moins de capacité pour comme obliger les gens à se rationaliser. Mais il faut comprendre qu'ultimement, pour ce qui est des objectifs de réduction, ils sont déjà existants, ils sont dans la politique gouvernementale.

2105 Il faut comprendre que le ministre qui est celui qui transporte le décret, c'est lui qui autorise, en tout cas qui approuve les plans municipaux de réduction des déchets. Donc ça veut dire que probablement c'est pour ça que normalement dans les décrets, on retrouvera pas d'objectifs d'obligation de récupération, ils sont déjà contenus dans une politique et aussi dans un outil qu'on retrouve qui s'appelle le Plan de gestion des matières résiduelles.

2110 Alors c'est pour ça qu'il faut peut-être pas s'attendre à avoir ce genre d'exigence là dans le décret, si je me fie aux tendances générales.

2115 Maintenant ma question aussi porte, parce qu'il y a plusieurs questions que mon collègue a posées que j'avais, mais il y en a une qu'il n'a pas posée, ça concerne une remarque, ça concerne la gestion par le ministère des Ressources naturelles, je l'ai ici, en page 3, qu'est-ce que vous entendez par là:

2120 "Nous pouvons aussi faire remarquer à la Commission que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est pratiquement absent de la gestion des terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine."

Ça veut dire quoi, ça?

2125 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Bien, ça veut dire qu'ils sont presque absents.

PAR LE PRÉSIDENT:

2130

Ils sont pas là.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

2135

Et on se situe en terre publique, donc il y a pas – normalement, le gestionnaire des terres publiques, oui, le gestionnaire des terres publiques devrait avoir un regard sur les activités qui se passent en terre publique, que ce soit des activités d'installation comme celle-là, que ce soit la circulation motorisée, etc.

2140

Donc il revient à la Municipalité une lourdeur de responsabilités, voilà!

PAR M. DOMINIQUE GAGNON:

2145

Juste pour citer un exemple! Il y a une sablière qui a été ouverte sur le Havre-aux-Basques, une permission de tant de tonnages qui a été donnée, tant de mètres cubes, et on s'est aperçu au fil des ans que tout d'un coup, ça continuait, ça continuait, ça continuait.

2150

Alors le gestionnaire n'étant pas sur les lieux, ça occasionne, ça peut occasionner des petits débordements. Et puis on pourrait vous citer plusieurs exemples du manque de présence du MRN, puis on n'a pas d'arbre! Le MRN, ça a pas de valeur, on n'a pas d'arbre!

PAR LE COMMISSAIRE:

2155

Très bien, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Chevrier, merci monsieur Gagnon.

2160

Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et on vous revient par la suite, merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2165

**REPRISE DE LA SÉANCE
COMITÉ ZIP DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PAR LE PRÉSIDENT:

2170

Nous allons reprendre!

J'appellerais madame Isabelle Demers et monsieur Sébastien Cyr.

Bonsoir madame Demers, bonsoir monsieur Cyr.

2175

PAR M. SÉBASTIEN CYR:

2180

Bonsoir messieurs Lafond et Germain. Je me présente, Sébastien Cyr, président du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. M'accompagne aussi Isabelle Demers, directrice générale de notre organisation.

2185

Je commencerai notre présentation en faisant un bref survol de notre organisation et de notre mission. Le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine a été fondé en 1998, il est issu du Programme Saint-Laurent Vision 2000.

2190

Le Comité ZIP est un organisme de concertation et non pas de pression où siègent une douzaine de personnes sur le conseil d'administration représentant différents secteurs d'activités comme le tourisme, l'environnement, les industries, les associations, les pêcheries, la mariculture, la fonction publique, la santé, la population, de même qu'un représentant de la municipalité.

2195

Notre champ d'intervention est principalement axé sur les zones côtières comme les plages, les dunes et les milieux humides et aussi sur les plans d'eau, comme la mer, les étangs, les lagunes et les cours d'eau.

2200

Le dossier du lieu d'enfouissement technique nous intéresse donc particulièrement parce que celui-ci se retrouve en milieu dunaire et certains impacts négatifs pourraient avoir des conséquences sur ce milieu, de même que sur le milieu marin qui se trouve à proximité.

2205

Il est vraiment important de préciser que pour le Comité ZIP on ne s'oppose pas à la réalisation du lieu d'enfouissement technique à Havre-aux-Maisons sur le site actuel, puisqu'il s'agit d'une nécessité pour notre milieu insulaire. Cependant, nous avons certaines préoccupations et aimerions apporter des suggestions et commentaires constructifs au projet, afin que celui-ci réponde adéquatement aux besoins de la municipalité tout en s'assurant que l'environnement sera protégé.

Je laisse donc maintenant la parole à ma collègue Isabelle qui vous présentera les préoccupations et les commentaires du Comité ZIP.

2210 **PAR Mme ISABELLE DEMERS:**

Le désavantage de passer à la fin, c'est qu'il y a plusieurs des choses que je vais dire qui ont déjà été dites, je vais essayer d'être brève, pour pas être trop redondante.

2215 Notre première préoccupation se situe un petit peu en amont du projet qui a été présenté. C'est difficile d'analyser le projet de LET sans tenir compte des autres activités de gestion des matières résiduelles, comme le recyclage, l'incinération, le compostage, etc.

2220 Le projet qui est nous est présenté, c'est une solution d'élimination des déchets, mais l'élimination, c'est le dernier maillon, si on veut, de la chaîne de gestion des matières résiduelles. Avant l'élimination, on doit privilégier dans l'ordre la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation qui est le principe très connu des RRRV.

2225 Donc selon ce principe-là, la réduction à la source devrait être le premier geste posé dans une gestion logique des matières résiduelles.

2230 Compte tenu du mode de consommation actuelle, on est à l'ère du jetable, puis de l'importance de l'afflux touristique et de la construction domiciliaire aux Îles, on peut s'attendre que les quantités de déchets générés n'iront pas en diminuant. On peut peut-être envisager une stabilisation mais certainement pas une diminution des quantités générées.

2235 Donc par rapport à ça, nous, afin de favoriser la réduction à la source, ce qu'on suggère, c'est d'améliorer évidemment les activités de sensibilisation et d'information que la Municipalité tient. On sait qu'il y a différentes actions dans ce sens-là qui ont été proposées dans le Plan de gestion des matières résiduelles, mais ces actions-là devraient être davantage précisées, car dans la version en tout cas que j'ai consultée qui a été déposée sur le site du BAPE, les actions qui sont proposées, c'est quand même assez flou, puis il y a peu d'engagements concrets qui sont proposés.

2240 Donc on demanderait à la Municipalité d'être plus précise par rapport à ça. Entre autres, ce qu'on pense, c'est que bon, la population des Îles devrait être informée plus étroitement des impacts positifs de la réduction des déchets, tant au niveau environnemental qu'au niveau économique, puis du renforcement positif devrait être mis en œuvre, c'est-à-dire valoriser les citoyens qui gèrent bien les matières résiduelles, les citer en exemple. Ça pourrait peut-être même aller jusqu'à une diminution du compte de taxe, ce serait à voir.

2245 Aussi, les industries, commerces et institutions devraient être mieux encadrés afin de les encourager à améliorer leur gestion des déchets. Actuellement, on sait que peu de ICI procèdent au tri de leurs matières résiduelles. Des efforts devraient être faits aussi auprès des institutions

2250 publiques, comme la municipalité, l'hôpital entre autres, aussi auprès des plus grosses entreprises de l'archipel, comme la CTMA, les marchés coop afin de les encourager à trier leurs déchets puis afin qu'elles servent d'exemples dans le milieu.

2255 Le secteur de la construction, rénovation et démolition devrait aussi être mieux encadré, afin d'inciter les entreprises de ce secteur-là à réutiliser, récupérer et réutiliser les matériaux secs qui sont réutilisables. Par exemple dans la construction domiciliaire, la réutilisation de matériaux usagés devrait être encouragée.

2260 Quant au bois non réutilisable, il devrait être déchiqueté et intégré au compost pour améliorer la qualité du compost.

2265 Puis, bon, ça a été dit, les déchets qui sont non recyclables, comme le styromousse, les pellicules plastiques, les sacs de plastique qui sont utilisés en abondance dans les épicerie et les commerces devraient être carrément bannis d'utilisation.

Des actions aussi au niveau du suremballage, on l'a vu, les poivrons emballés individuellement, ça a aucune utilité. Donc il devrait y avoir des mesures de prises dans ce sens-là.

2270 Deuxième préoccupation, ça se situe au niveau de l'évaluation des impacts potentiels des changements climatiques et de l'érosion sur la dune bordière qui va séparer le futur LET de la mer. Dans l'étude d'impact, le taux de recul potentiel de la dune a pas été évalué et a pas été pris en compte dans la conception du site.

2275 Ce que le promoteur suggère, pour voir l'évolution de la dune, c'est de faire des relevés annuels de la dune, mais ça, de ce que j'en ai compris, c'est que des relevés annuels, ça va être fait au moment où le LET va être déjà en opération, va être construit et en opération.

2280 Advenant le cas où le taux d'érosion s'avérait être tel que des problèmes graves d'érosion surviennent, bien, les conséquences seraient assez graves, le site serait exposé à l'action des vagues et du vent, puis les déchets pourraient être mis à nu, on en a vu des photos, des exemples semblables ont été observés aux Îles.

2285 Donc c'est pour ces raisons qu'on pense que c'est mieux d'agir maintenant, pendant qu'il est encore temps au niveau de la conception du site, puis de tenir compte d'un potentiel taux d'érosion qui pourrait avoir des impacts. Ça permettrait d'ajuster la conception du projet en conséquence.

2290 J'étais très contente de voir les données de Lucie, parce que moi, j'ai pas eu le temps de faire cette recherche-là, qui démontraient les taux de recul de la dune. Donc ce qu'on suggère, c'est de prendre ça en considération, puis de trouver des solutions adéquates, comme par

exemple, soit reculer le site, éloigner le site un petit peu plus de la mer ou mettre en place des ouvrages de protection appropriés qui permettraient de contrer l'érosion.

2295 Ensuite, troisième préoccupation, ça a rapport avec la durée de l'entreposage temporaire. Le projet prévoit une durée d'entreposage de deux (2) mois, trois (3) mois si on inclut l'espace disponible dans les fosses de l'incinérateur. Compte tenu de l'historique et de la durée des pannes qu'il y a eu à l'incinérateur au cours des dernières années, on craint que la durée d'entreposage de deux (2) mois soit insuffisante. Plusieurs pannes ont duré au-delà de soixante
2300 (60) jours dans les dernières années, puis certaines même au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours.

 Si aucuns travaux d'amélioration de l'incinérateur sont faits, on peut penser que la fréquence et la durée des pannes iront pas en diminuant, compte tenu de l'usure normale des pièces de l'incinérateur, ça pourra pas s'améliorer tout seul comme ça, là.

2305 Donc par rapport à l'entreposage temporaire, les préoccupations qu'on a, c'est: est-ce que les déchets qui vont être entreposés dans cette cellule d'entreposage temporaire là, au bout de deux (2) mois, trois (3) mois, peut-être plus d'entreposage temporaire, est-ce qu'ils vont être incinérables? Sinon, qu'est-ce qu'on va faire avec? On va les exporter? On va les enfouir dans
2310 le LET?

 La cellule d'entreposage temporaire, à ce moment-là, n'est pas une solution, ça fait juste reporter le problème à plus tard dans le temps.

2315 L'autre chose, c'est que le lixiviat qui va être produit par cette cellule d'entreposage temporaire là va être différent de celui du LET, c'est des déchets qui seront non incinérés qui vont être entreposés dans cette cellule-là. Donc on peut penser que dans le lixiviat, il risque d'y avoir plus de contaminants, de matières en suspension, de charges organiques. On se demande si les étangs aérés municipaux vont être en mesure de tolérer un ajout de charges qui
2320 proviendraient de la cellule d'enfouissement temporaire.

 L'autre chose, on est préoccupé, toujours par rapport à la cellule d'enfouissement temporaire, on est préoccupé par la localisation de cette structure-là. Selon le plan qui a été déposé, l'espèce de plan révisé, c'est un petit peu difficile de voir exactement dans quel type de
2325 milieu que cette cellule-là va s'implanter, mais il semble qu'elle empièterait sur la dune. En tout cas selon, nous autres on a regardé au bureau les photos aériennes, tout ça, bien, il nous semble qu'elle empièterait pas mal sur la dune bordière.

 Aussi, on trouve que l'aire d'entreposage temporaire est située quand même assez
2330 proche de la mer. S'il y avait un déversement de lixiviat, c'est quelque chose quand même qui est possible, on craint qu'il y aurait une contamination de la nappe phréatique à cet endroit-là, étant donné la proximité de la mer, la nappe doit être assez haute.

2335 Donc ce qu'on suggère par rapport à ça, c'est de relocaliser la cellule d'enfouissement temporaire, de l'éloigner de la mer puis c'est ça, éviter d'empiéter sur la dune bordière. Par exemple, la cellule pourrait être aménagée à l'est de la plateforme de compostage où selon nous, selon le plan, il semblerait y avoir de l'espace.

2340 Aussi, pour limiter les problèmes reliés à l'entreposage temporaire des déchets, bien, ce serait de régler, la solution serait de régler le problème à la source, c'est-à-dire apporter les correctifs nécessaires à l'incinérateur pour qu'il soit plus performant puis qu'il arrête de briser, régler ses problèmes une fois pour toutes.

2345 De cette manière, on s'assurera de la fiabilité de l'incinérateur à plus long terme, puis ça éliminerait ou du moins, ça atténuerait les problèmes reliés à l'entreposage temporaire.

2350 Une quatrième préoccupation, c'est la gestion des matières dangereuses puis des encombrants. Présentement, c'est difficile d'effectuer un bon contrôle des matières qui entrent au Centre de traitement des déchets qui sont soit destinées à l'incinération ou à l'enfouissement. Des matières dangereuses, comme le bois traité, peintures, solvants, huiles usées peuvent se retrouver dans les déchets, donc être brûlées ou enfouies. Donc ça peut avoir des impacts environnementaux significatifs.

2355 Puis aussi, on se demande ce qu'il advient des déchets de laboratoires en provenance de la polyvalente, du cégep ou de l'hôpital.

2360 Par rapport aux encombrants, aux gros rebuts, le Comité ZIP, depuis sa fondation, a mis sur pied plusieurs projets d'intervention sur le terrain, que ce soit des projets de nettoyage des berges ou différents projets où on a à aller sur le terrain, puis on a constaté qu'à plusieurs endroits, il y avait des dépotoirs clandestins des déchets, justement des encombrants qui sont jetés un peu partout, n'importe comment dans les milieux naturels.

2365 Ça, ça peut s'expliquer en partie par le fait que la disposition des gros rebuts sur le territoire, ça se fait sur une base volontaire. Les gens doivent amener par eux-mêmes leurs déchets au Centre de traitement. Puis il y a les collectes spéciales qui sont très peu fréquentes, en fait il y en a une par année.

2370 Aussi, ce qui peut être quelque chose qui explique ça, c'est que la tarification au Centre des déchets pourrait être dissuasive. Puis les distances à parcourir aussi, pour les gens qui habitent peut-être plus aux extrémités des Îles venir jusqu'à Havre-aux-Maisons porter ça, bien, des fois c'est plus facile de jeter ça dans son parc à côté.

2375 Donc ce qu'on propose comme solution, bon, pour ce qui est des matières dangereuses, on suggère à la Municipalité de mettre en place un programme de gestion des matières dangereuses qui inclurait des activités d'information et de sensibilisation auprès de la population.

Puis le programme de réviser non seulement les citoyens mais aussi les industries, commerces et institutions.

2380 Par exemple, la Municipalité pourrait tenir des journées spéciales de collecte des déchets dangereux qui seraient diffusées, l'information serait diffusée d'avance, et les points de collecte seraient, les gens seraient informés de ça. Ou sinon, de mettre carrément en place des points de dépôt de matières dangereuses qui pourraient être, par exemple, différents commerces, des garages, des quincailleries qui seraient répartis un petit peu partout sur le territoire.

2385 Pour ce qui est des encombrants, afin d'essayer d'éliminer en tout cas la décharge d'encombrants dans les milieux naturels, on suggère d'augmenter le nombre de collectes spéciales porte à porte, en faire plus qu'une par année.

2390 On suggère aussi la mise en place de sites de transbordement aux extrémités de l'archipel, Havre-Aubert, Grosse-Île, Grande-Entrée, afin d'inciter les résidents de ces secteurs-là à éliminer correctement les déchets encombrants, parce que, comme je disais, la distance à parcourir peut être dissuasive.

2395 Finalement, notre dernière préoccupation concerne les déchets qui ont été enfouis depuis les douze (12) dernières années, en fait les cendres qui ont été enfouies illégalement.

2400 Le ministère exige du promoteur, de la Municipalité, que le site soit remis en état, c'est-à-dire qu'il soit imperméabilisé et revégété. L'inquiétude qu'on a se situe au niveau des sols, de la possibilité qu'ils soient contaminés par les cendres qui ont été enfouies là depuis douze (12) ans.

2405 Vu le type de matières résiduelles qui sont incinérées puis qu'on sait pas trop s'il y a des matières dangereuses ou pas qui rentrent là, il est possible qu'il y ait une contamination. Bon, ce qu'on sait pas, c'est dans quelle proportion qu'il y aurait de la contamination, puis quel type de contaminants qu'il y aurait. Est-ce que c'est des métaux lourds, bon, on sait pas trop.

2410 Donc ce qu'on suggère, c'est de faire une caractérisation des sols à l'endroit où les cendres ont été enfouies, puis si une contamination est décelée, bien, de prendre les mesures adéquates de décontamination afin de respecter l'exigence du ministère de remettre en état le site d'enfouissement illégal.

2415 Donc en conclusion, bien ça, ça fait à peu près état de nos principales préoccupations par rapport au projet.

LECTURE DE LA CONCLUSION EN PAGE 8

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Parfait, merci. Vous mentionnez dans votre mémoire que le plan d'action du PGMR demeure flou et que peu d'engagements concrets sont proposés par la Municipalité. Quel type d'engagements concrets que vous souhaiteriez retrouver dans ce PGMR-là?

PAR Mme ISABELLE DEMERS:

2425 Bien, par exemple, un exemple d'engagement concret, ce serait de dire, bien, on va faire X, mettons, bon, les matières dangereuse, on va faire X collectes, journées de collectes spéciales de matières dangereuses par année, une au printemps, bon, pas nécessairement mettre de dates, mais d'y aller plus spécifiquement.

2430 Actuellement, c'est ça, dans le PGMR...

PAR LE PRÉSIDENT:

2435 Avoir des objectifs précis comme X collectes, six (6) collectes par année pour les encombrants, six (6) collectes par année pour les matières dangereuses, etc., etc.

PAR Mme ISABELLE DEMERS:

2440 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445 Donc c'est ça que vous souhaiteriez qui se retrouve finalement...

PAR Mme ISABELLE DEMERS:

Oui, plus de concret.

2450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Exact. Vous mentionnez également que les déchets non recyclables comme le styromousse et les pellicules plastiques devraient faire l'objet d'actions concrètes.

2455 Quelles sont ces actions-là?

PAR Mme ISABELLE DEMERS:

2460 Bien, comme j'ai dit, ça pourrait aller jusqu'au bannissement, interdire leur utilisation. Parce que c'est des déchets qui augmentent les volumes, ça sert à rien premièrement,

l'emballage comme ça. On l'a vu sur les photos de la présentation de Lucie, en tout cas, à mon sens, c'est inutile. Ça fait juste rajouter des déchets de plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465

Est-ce qu'il existe à l'heure actuelle des sites existants qui seraient propices à l'installation de centres de transbordement ou encore faut-il les aménager, faudrait-il en aménager?

PAR Mme ISABELLE DEMERS:

2470

Ça, j'avoue qu'on n'a pas approfondi là-dessus, malheureusement.

PAR M. SÉBASTIEN CYR:

2475

Peut-être une question de clarification. Il y a déjà eu un site de transbordement du côté de Havre-Aubert au Centre multifonctionnel de Havre-Aubert, donc je sais pas si celui-ci est encore en opération ou les raisons pour lesquelles il a été fermé, s'il n'est plus en opération. Peut-être une question de coûts. Donc ça, il faudrait voir avec les gens de la Municipalité les raisons pourquoi.

2480

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que vous avez des suggestions pour la disposition des cendres?

2485

PAR Mme ISABELLE DEMERS:

Mon dieu, non. Pour être très honnête, non, j'ai pas eu le temps d'approfondir ça non plus.

2490

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Il y a une autre chose dans votre mémoire, vous suggérez d'envisager, en tout cas, possiblement envisager de reculer le site plus près de la route, afin d'éviter que le recul de la dune bordière vienne affecter le LET.

2495

Quels pourraient être les impacts si on va plus vers la route 199?

PAR Mme ISABELLE DEMERS:

2500

Bien, le premier impact, moi, qui m'est évident, c'est peut-être un impact visuel. C'est sûr que c'est peut-être pas la meilleure solution de reculer le site, ce serait peut-être une reconfiguration, mais en tout cas, moi, je m'y connais pas trop trop. Mais en tout cas!

2505 Premièrement, il y aurait un impact visuel. Puis je pense aussi qu'il y aurait de l'empiètement peut-être dans des milieux non perturbés. Mais ça se ferait pas sans impacts, ça, c'est certain.

PAR M. SÉBASTIEN CYR:

2510 Peut-être préciser aussi, entre deux (2) maux, il faut choisir le moindre. Il y avait une réglementation du ministère de l'Environnement qui faisait que dans le projet initial, on devait respecter une certaine distance de la route. Ce règlement-là a été modifié en cours de route, donc ça ne peut nous ouvrir la porte justement à déplacer l'aire d'entreposage plus à l'est sur le site en reconfigurant le site actuellement.

2515 C'est sûr que l'aspect visuel de la chose est un impact négatif, autant pour les citoyens des Îles que touristiquement parlant.

2520 Mais je me dis que l'impact serait moindre que de voir la dune bordière affectée éventuellement avec le rehaussement des eaux, avec le réchauffement climatique, de voir tous ces déchets-là partir à la mer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2525 Merci. Monsieur Germain!

PAR LE COMMISSAIRE:

2530 Oui. En page 6 de votre mémoire, donc je reviens un petit peu sur la question posée par mon collègue, concernant la protection de la dune bordière, ce que vous dites dans votre texte, vous faites différentes, en tout cas deux (2) grandes suggestions, mais si on essaie de formuler ça dans un rapport du BAPE par exemple!

2535 Est-ce qu'on pourrait aller dire par exemple qu'il faudrait un avis d'un expert pour évaluer le taux de recul de la dune et aussi pouvoir également, cet expert-là pourrait faire une revue des photographies aériennes?

2540 Donc est-ce que ça pourrait aller dans ce sens-là? Surtout que, je vais revenir sur le mémoire de madame D'Amours, mais on s'aperçoit qu'il existe des experts, des gens qui ont étudié de façon pointue justement la dune bordière, justement des Sillons, il y en a au moins trois (3) ou quatre (4), donc ces gens-là éventuellement pourraient être mis à contribution pour faire une évaluation?

PAR Mme ISABELLE DEMERS:

2545

Oui, bien, c'est ça. Finalement Lucie puis ses étudiants ont fait le travail qu'on n'a pas eu le temps de faire, c'est-à-dire chercher de l'information, des chiffres là-dessus.

2550

Je pense que ce serait très très pertinent d'au moins faire une revue des études qui existent déjà pour avoir un taux d'érosion.

2555

Puis ce qui serait important, c'est de prendre en compte qu'avec les données qu'on a sur les changements climatiques, bien, que le taux d'érosion risque de s'accélérer au cours des prochaines décennies avec l'élévation du niveau de la mer, puis, bon, tout le reste, il y a des données que j'ai mises dans le mémoire qui viennent appuyer ça, l'absence de glaces qui expose la dune plus longtemps à l'action des vagues et du vent.

PAR LE COMMISSAIRE:

2560

Très bien, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565

Merci beaucoup, merci madame Demers, merci monsieur Cyr.

MICHEL MIOUSSE

2570

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Michel Miousse s'il vous plaît.

2575

Bonsoir monsieur Miousse.

PAR M. MICHEL MIOUSSE:

Bonsoir.

2580

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 2, fin

2585

Considérant les particuliers, j'aimerais qu'on évalue la possibilité de réintroduire une nouvelle version des anciens conteneurs à casier qu'on avait mis à la disposition de la population dans chaque municipalité au tout début de la cueillette sélective. Ceci éviterait que nos rebuts

réutilisables soient contaminés et compressés dans la benne du camion, ça allégerait considérablement la chaîne de tri et nous éviterait de longs déplacements vers l'usine.

2590 Quant à ces nouveaux dépôts, ils pourraient être acheminés vers l'usine en partenariat avec Réutîles.

Maintenant, j'ai rajouté ici en cours de route, à propos des matières dangereuses, ce serait aussi un très bel endroit pour en disposer.

2595 Toujours dans le but de prolonger la vie utile du ou des sites d'enfouissement, la chaleur en provenance de l'incinérateur pourrait servir à la récupération du bitume contenu dans les vieux bardeaux d'asphalte, lequel pourrait servir au pavage des entrées, entre autres. Cette chaleur pourrait aussi chauffer une serre construite à proximité, ces deux (2) manques de récupération
2600 pouvant fonctionner par alternance.

J'ai aussi noté en cours de route, il y a eu à quelques endroits des sites d'enfouissement clandestins. Entre autres à Gros-Cap, il y a peut-être, je sais pas, une dizaine d'années, il y a beaucoup de pièces de démolition de quai, de vieilles pièces de quai, donc des pièces de bois créosotés qui ont été mises par-dessus un terrain plutôt marécageux remblayé avec d'autre terre par-dessus.

2605 Ce me fait toujours, j'ai toujours l'impression qu'on va finir par boire ce créosote-là, ça va s'infiltrer dans le sol.

2610 J'aimerais faire une petite allusion, une petite remarque à propos des sacs biodégradables qu'on retrouve dans le compost. C'est vrai que ça peut nuire à la qualité du compost, mais par contre, je trouve, ça a été vraiment très bénéfique quand il y a eu ces sacs-là, l'arrivée de ces sacs-là, ça nous permettait de garder nos bacs à compost beaucoup plus propres. Autrement que ça, on vidait, c'était soit dans les sacs en papier, ou on vidait
2615 directement nos produits compostables dans un bac qui reste là pendant quinze (15) jours durant l'été, c'est très très long, il fait chaud, ça pue. Ces sacs-là nous permettaient de garder un peu plus propre.

2620 Maintenant, pour ce qui est du compost, ça peut, oui, ça peut peut-être nuire à la qualité du compost, sauf qu'on a un compost qui n'est pas commercialisé.

Et aussi, je pense ce qu'il faudrait prendre en considération, c'est que ces plastiques-là, dans le compost, ont un avantage de garder l'eau, de garder de l'humidité. Ça empêche
2625 beaucoup d'évaporation et aux premiers temps qu'on utilise un compost, que ce soit pour faire un gazon ou quelque chose d'autre, c'est un apport bénéfique. Cette eau, cette humidité, c'est un apport bénéfique.

Maintenant, je veux quand même pas élaborer trop trop là-dessus, là. Voilà.

2630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Miousse. Monsieur Germain!

2635 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En fait j'en avais une, mais je pensais que mon collègue était pour la poser! C'est parce qu'il y a des petits bouts de votre mémoire qu'on n'a pas eus, mais j'avais noté le dernier paragraphe, je vais le relire:

2640 "C'est pourquoi, profitant de ces audiences du BAPE, je propose que toutes les places d'affaires susceptibles de générer des déchets pouvant éviter l'incinération et l'enfouissement soient équipées et instruites sur la façon de faire le tri de leurs rebuts et ce, de manière récurrente."

2645 Dans mon esprit à moi, j'ai l'impression que vous vous adressez plus à la Municipalité qu'à la Commission. Est-ce que je suis dans l'erreur?

PAR M. MICHEL MIOUSSE:

2650 Peut-être, oui. Mais c'est que, je veux dire, j'ai été pris un peu de court, j'ai pas suivi tellement les audiences, je suis venu à la dernière réunion, je suis venu une fois, j'ai pas eu l'occasion trop de suivre et je suis pas trop en mesure, je sais pas trop comment, là, m'organiser.

2655 Mais maintenant, je pense que ceci a été formulé dans le but de préserver le site d'enfouissement, de prolonger sa vie utile le plus possible. C'est le but de mon intervention.

PAR LE COMMISSAIRE:

2660 C'est une préoccupation, je pense, qui est très légitime. C'est parce que dans la mécanique, bien entendu, dans notre rapport, ce que le ministre nous demande, lui, ce qu'il demande au BAPE, c'est un avis sur le projet de LET. Bien entendu, la Commission peut avoir des préoccupations sur l'espace, etc., mais ultimement, il y a des aspects que la Commission peut transporter.

2665 Mais on sait que ce sera pas nécessairement utilisé ou utilisable par le ministre parce que lui s'attend à un avis, il va aller se rechercher des éléments qui concernent plus spécifiquement le projet. Bien entendu, ça nous empêche pas de faire passer des petits messages.

2670 Mais si vous souhaitez, dans l'hypothèse où la Commission dit, bon OK, on va passer un message vers la Ville, aussi amical soit-il, ce serait quoi le message que vous aimeriez qu'on transporte dans notre rapport vers la Municipalité?

PAR M. MICHEL MIOUSSE:

2675 Mais c'est l'éducation. C'est ce qui a été presque dans tous les rapports, dans tous les mémoires qui ont été amenés là aussi, c'est toujours de l'éducation. C'est de l'éducation.

Et principalement de cibler cette éducation chez ceux qui génèrent le plus grand nombre de déchets, la plus grande quantité, je veux dire, que ce soit autant dans le domaine de la
2680 construction que dans les autres industries, de faire diminuer l'apport à l'incinération et à l'enfouissement.

PAR LE COMMISSAIRE:

2685 Très bien, je vous remercie. Parce que nous aussi, on s'intéresse à ça personnellement en tant que citoyens, on est interpellé par ça.

Et en plus de ça, j'étais déçu un petit peu, on avait posé une question à Recyc-Québec qui sont quand même les gens qui ont comme la mission de faire la promotion de la récupération-
2690 recyclage, puis on leur a posé une question précise: les nouvelles politiques dont certaines sont discutées depuis deux (2) ou trois (3) ans, qu'est-ce que ça peut amener comme aide financière par exemple aux Îles-de-la-Madeleine!

Mais on n'a pas eu de réponse, on a seulement reçu une réponse très vague qui est
2695 décevante de Recyc. On s'attendait à avoir au moins, sans avoir au quart de sou, on espérait avoir quelque chose qui nous donne une idée, est-ce qu'il peut y avoir des montants intéressants éventuellement pour les Îles-de-la-Madeleine, pour pousser plus loin justement le travail fait jusqu'à maintenant en matière de récupération-recyclage.

Bon pour l'instant, la question est en suspens. On aurait aimé ça avoir une réponse pour
2700 pouvoir la transporter dans notre rapport, mais ceux qui consultent les réponses reçues des questions adressées vont s'apercevoir que l'on a une réponse très vague. Et même Recyc nous a renvoyés au ministère du Développement durable pour un des aspects; on n'a pas trop d'espoir, mais on l'a acheminé au ministère aussi.

2705 Mais je pense que c'est important effectivement d'essayer de sensibiliser le plus possible les gens, mais il faut aussi des moyens.

Ça fait que je vous remercie pour votre contribution.

2710

PAR M. MICHEL MIOUSSE:

Merci.

2715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Miousse!

2720

SOLANGE RENAUD

PAR LE PRÉSIDENT:

2725

J'appelle maintenant madame Solange Renaud.

Bonsoir madame Renaud.

PAR Mme SOLANGE RENAUD:

2730

Bonsoir messieurs les Commissaires.

Ma présentation se veut un moment de réflexion surtout, ce n'est pas un mémoire. En tant que citoyenne de l'Étang-du-Nord, je me voyais quand même intéressée à la cause, alors je voulais déposer comme une petite réflexion qui va venir un peu comme clôturer la soirée, puis vous allez remarquer que je rejoins beaucoup de sujets qui ont été discutés ce soir.

2735

LECTURE DU MÉMOIRE

2740

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame Renaud.

2745

FRANÇOIS TURBIDE

2750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur François Turbide s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Turbide.

2755

PAR M. FRANÇOIS TURBIDE:

2760 Bonsoir messieurs. Moi, c'est l'opinion d'un simple citoyen qui a été impliqué un peu dans la gestion au début des années quatre-vingt-dix, 85-90, parce que j'étais conseiller municipal à Havre-aux-Maisons, puis j'ai participé un peu aussi à la mise en place du système à trois (3) voies.

2765 Je trouve qu'au début, ça a été difficile, puis quand on regarde ça aujourd'hui, je trouve que le chemin qui a été parcouru est quand même considérable. À mon avis, on a fait des grands pas depuis ce temps-là.

2770 Mais en même temps, je trouve, comme monsieur Richard l'a fait remarquer à un moment donné, les ingénieurs-conseils en donnent rarement plus que le client en demande. Ça fait que nous autres, comme on avait un problème que les autres avaient pas, en fait on s'est trouvé un peu, malgré nous autres, à devoir proposer des solutions d'avant-garde, puis je trouve que finalement, on a payé quand même assez cher.

2775 Autrement dit, si on avait su à ce moment-là ce qu'on sait aujourd'hui, bien, je pense qu'on aurait fait beaucoup d'économies, parce que depuis le temps, le système a quand même été passablement modifié.

2780 Alors pour moi, je pense qu'il faut se demander aujourd'hui si l'argent qu'on dispose, il serait mieux utilisé en investissant, je dirais, davantage dans la prévention plutôt que d'essayer de trouver, je dirais, des solutions qui sont garanties pour cinquante (50) ans.

2785 Je pense qu'on peut dire que le LET, il est nécessaire d'après moi, ça, c'est sûr et certain. Mais à mon avis, même si on réussissait à récupérer soixante-quinze pour cent (75 %), je dirais, des déchets, il faut pas s'attendre vraiment à ce que ça coûte moins cher, je dirais, dans le temps. Parce que si on regarde ce qui s'est passé depuis le début, je pense que les coûts ont sans cesse augmenté, puis on a quand même passé d'un taux de recyclage qui était presque inexistant à quarante-cinq pour cent (45 %)!

2790 Alors je pense que tout ce qu'on peut espérer, finalement si on arrive, je dirais, à mettre le système en place comme il faut puis à récupérer, c'est qu'on va juste faire durer nos équipements plus longtemps et puis on va, de ce fait-là, faire une économie, mais dans les faits, on paiera pas moins cher de taxe comme contribuable, à mon avis.

2795 J'ai trouvé que les mémoires qui ont été présentés étaient vraiment très riches d'informations, puis très bien faits. Ça fait que je pense que ça vaut pas la peine de redire la même chose qui a été dite ici, et je pense que la Municipalité devrait remercier les gens qui se sont donné la peine d'étudier le projet puis de proposer des solutions.

2800

À mon avis, je pense que la Municipalité pourrait se dire qu'elle peut compter sur des citoyens informés et surtout pleins de bonne volonté pour essayer de trouver une solution pour tout le monde qui soit la plus réussie possible et la moins coûteuse pour tout le monde.

2805

Moi personnellement, j'endosse ces recommandations-là presque entièrement. Je trouve entre autres que dans le dilemme des Îles, la dune est une partie caractéristique du paysage et puis que ça joue un rôle essentiel, donc à mon avis, il faut la protéger autant que possible contre la dégradation puis la destruction.

2810

Par exemple, il faut garder le site de traitement dans son ensemble avec le plus petit espace possible, en essayant de mettre l'emphase sur les ressources puis les ressources dont on dispose sur, je dirais, la première partie, c'est-à-dire le tri. À mon avis, c'est là que la solution est d'avenir.

2815

Les audiences ont montré que le système dans son ensemble a des failles importantes. Par exemple, les arrêts d'incinération, la fermentation extérieure est pas efficace, le tri est insuffisant pour les matériaux de construction par exemple, puis il y en a d'autres, des systèmes comme ça.

2820

Moi, je pense que si la Municipalité veut vraiment aller dans un sens positif pour l'avenir, c'est qu'il faut peut-être se dire que chacune des voies doit être sous contrôle. À mon avis, si l'incinération marche bien, que le tri à la source se fait bien, et que le recyclage puis la valorisation se font aussi, ça va être tout un système qui va bien marcher et à la fin de ça, je pense que le lieu d'enfouissement, ça va être la pièce finale qui vient sécuriser le système qui est déjà en place, mais il faut surtout pas voir ça comme un moyen de pallier aux insuffisances du système actuel. Ça fait qu'à mon avis, les investissements doivent se faire dans ce sens-là.

2825

Et encore une fois, moi je pense qu'il faut pas compter que même si on augmente ou on serre partout, qu'on va diminuer beaucoup. Je pense qu'il faut juste essayer de faire en sorte que ça ait le moins d'impact possible, et c'est ce que je souhaite. Merci.

2830

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Turbide, ça nous a fait plaisir de vous entendre.

Et il y aurait un droit de rectification!

2835

2840

DROIT DE RECTIFICATION

PAR LE PRÉSIDENT:

2845 Monsieur Hubert voudrait utiliser son droit de rectification.

Bonsoir monsieur Hubert.

PAR M. JEAN HUBERT:

2850 Bonsoir monsieur Lafond, monsieur le Président, monsieur Germain.

2855 J'élaborerai pas tellement longtemps ce soir, les gens l'ont fait de très bonne façon. J'en profite pour les remercier. Monsieur Turbide a ouvert la porte, donc au nom de la Municipalité, je remercie la participation des gens.

Mais il y a quand même certains faits que je dois quand même rectifier.

2860 Madame Demers, entre autres, dans sa présentation, a mentionné qu'il y avait une obligation gouvernementale à ce que la Municipalité recouvre les cendres qui ont été enfouies depuis douze (12) ans. Et en réalité, ce ne sont pas les cendres qui devront être recouvertes, c'est les matériaux secs qui ont été enfouis. Donc petite rectification. Et ça doit être fait avant le 6 novembre de cette année.

2865 Bon, également il y a madame D'Amours qui a mentionné qu'il n'y a pas eu de formation aux employés au Centre de gestion des matières résiduelles. Petite rectification! Donc il y a bel et bien eu de la formation de donnée au niveau de l'incinération, à son démarrage et il y a eu de nombreuses formations au niveau du compostage.

2870 Madame D'Amours également a parlé de l'endroit par rapport à la nappe d'eau potable, ah oui, et que le LET implanté là, là où il est proposé, n'affectera pas la nappe d'eau potable, oui. Vu que le LET est constitué de membranes étanches, d'une façon ou d'une autre, ça n'affecterait pas la nappe d'eau souterraine.

2875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2880 Je pense que c'est peut-être pas tout à fait ça que madame D'Amours voulait parler, parce que, en tout cas, à ma compréhension de ce qu'elle a dit, elle disait que, bon, c'est préférable d'installer le LET là au lieu de l'installer sur des effleurements rocheux plus loin sur l'île, parce qu'à ce moment-là, c'était là que l'eau potable était puisée.

Donc c'est pour qu'elle préférerait – est-ce que je me trompe, madame D'Amours, c'est bien ça?

Donc c'est peut-être pas tout à fait...

2885

PAR M. JEAN HUBERT:

C'est juste une petite rectification technique. C'est que la perception des gens, par rapport à un lieu d'enfouissement technique, ils ont la perception que ça risque de couler, ça risque de fuir, le lixiviat, par exemple.

2890

Mais le lieu d'enfouissement technique est constitué d'une double membrane étanche. C'est juste cette petite particularité là que peu importe, non, c'est étanche, le lixiviat est collecté, etc.

2895

C'est sûr qu'à l'endroit qui est choisi, c'est idéal pour la protection de la nappe d'eau potable de l'Île-du-Havre-aux-Maisons, par exemple.

Dernière petite rectification! C'est que madame D'Amours, dans sa présentation, mentionnait que la hauteur des déchets enfouis allait être de neuf point un mètres (9,1 m), bien ça, c'est neuf point un mètres (9,1 M), c'est la hauteur maximale de l'ensemble du lieu d'enfouissement technique. Donc il y a pas neuf point un mètres (9,1 m) de déchets qui vont être enfouis, c'est neuf point un mètres (9,1 m) moins le recouvrement et moins également le fond.

2900

Si le fond est à un mètre (1 m), donc il va y avoir huit mètres (8 m) moins le recouvrement final. Juste une petite particularité, là.

2905

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous êtes certain de ça, parce que c'est pas tout à fait ça que monsieur Simard a dit lors de la première partie, à moins que je me trompe, monsieur Germain? Vous avez pas souvenance!

2910

Il me semblait que monsieur Simard avait parlé de neuf point un mètres (9,1 m) et en faisant abstraction effectivement du recouvrement final.

2915

PAR M. JEAN HUBERT:

J'ai pas les documents techniques avec moi, je peux aller les chercher, puis vérifier.

2920

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, c'est pas nécessaire. On accepte votre droit de rectification.

2925

Mais on va le vérifier effectivement, il y a pas de problème.

PAR M. JEAN HUBERT:

C'était tout.

2930

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, je vous remercie infiniment monsieur Hubert.

2935

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2940

Et ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

Comme le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement le prévoit, la Commission devra déposer son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard quatre (4) mois après le début des mandats, soit le 23 mai prochain.

2945

Cependant, la Commission pourra déposer son rapport avant s'il s'avérait que son enquête et son rapport soient complétés. Je rappelle que notre rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission à l'égard du projet à l'étude.

2950

Après le début du rapport de la Commission, le ministre aura à ce moment-là soixante (60) jours pour le rendre public.

2955

Je rappelle également que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

2960

Parallèlement à cette analyse menée par la Commission, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs réalise son analyse environnementale. C'est donc à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

2965

Il appartiendra par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation de ce projet, avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera, ou encore de le refuser. Il n'existe pas de délai quant à la décision que prendra le gouvernement sur ce projet.

2970 En mon nom et au nom du personnel de la Commission, je profite de l'occasion pour
remercier tous les participants qui ont fait en sorte que l'exercice se soit déroulé dans un climat
serein et respectueux. Je remercie également le promoteur et les personnes-ressources pour
leur collaboration et leur ouverture en première partie. Je tiens aussi à remercier les participants
qui sont venus obtenir de l'information sur le projet en première partie.

2975 Enfin, je remercie mon collègue, monsieur Germain, notre analyste, madame Marie-Ève
Fortin, ainsi que les gens du Centre des services partagés du Québec du ministère des Services
gouvernementaux, messieurs Daniel Buisson et Richard Laverdière.

2980 Je déclare donc la seconde partie de l'audience publique terminée.

Merci et bonne fin de soirée.

2985 _____
Je, soussignée, DENISE PROULX, certifie sous mon serment d'office que le texte qui
précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

2990 DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.